



## Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

**4403**<sup>e</sup> séance

Mercredi 31 octobre 2001, à 10 h 45  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Cowen . . . . .	(Irlande)
<i>Membres :</i>	Bangladesh . . . . .	M. Ahsan
	Chine . . . . .	M. Wang Yingfan
	Colombie . . . . .	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Negroponte
	Fédération de Russie . . . . .	M. Granovsky
	France . . . . .	M. Levitte
	Jamaïque . . . . .	Mlle Durrant
	Mali . . . . .	M. Ouane
	Maurice . . . . .	M. Latona
	Norvège . . . . .	M. Kolby
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Eldon
	Singapour . . . . .	M. Mahbubani
	Tunisie . . . . .	M. Jerandi
	Ukraine . . . . .	M. Krokmal

### Ordre du jour

La situation au Timor oriental

Rapport du Secrétaire général sur l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (S/2001/983 et Corr.1)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.



*La séance est ouverte à 10 h 45.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation au Timor oriental**

#### **Rapport du Secrétaire général sur l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (S/2001/983 et Corr. 1)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Australie, de la Belgique, du Brésil, du Brunéi Darussalam, du Cambodge, des Fidji, de l'Indonésie, du Japon, de la Malaisie, du Mexique, du Mozambique, de la Nouvelle-Zélande, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Philippines, du Portugal, de la République de Corée, et de la Thaïlande des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Dauth (Australie), M. De Ruyt (Belgique), M. Fonseca (Brésil), M. Serbini (Brunéi Darussalam), M. Ouch Borith (Cambodge), M. Naidu (Fidji), M. Thayeb (Indonésie), M. Akasaka (Japon), M. Hasmy (Malaisie), M. Navarrete (Mexique), M. Dos Santos (Mozambique), M. MacKay (Nouvelle-Zélande), M. Donigi (Papouasie-Nouvelle-Guinée), M. Manalo (Philippines), M. Seixas da Costa (Portugal), M. Sun Joun-yung (République de Corée), et M. Kasemsarn (Thaïlande), occupent le siège qui leur est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objections, je considérerai que le Conseil de sécurité est d'accord pour inviter également M. Sergio Vieira de Mello, Représentant spécial et Administrateur transitoire pour le Timor oriental, au titre de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

*Il en est ainsi décidé.*

J'invite M. Vieira de Mello à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objections, je considérerai que le Conseil de sécurité est d'accord pour inviter également M. Mari Alkatiri, Premier Ministre du second gouvernement de transition, au titre de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

*Il en est ainsi décidé.*

J'invite M. Alkatiri à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables et si je n'entends pas d'objections, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire M. Mats Karlsson, Vice-Président de la Banque mondiale pour les affaires extérieures et les affaires des Nations Unies.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Karlsson à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables et si je n'entends pas d'objections, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire M. M. Zéphirin Diabré, Administrateur associé du Programme des Nations Unies pour le développement.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Diabré à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental, documents S/2001/983 et Corr.1.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur une lettre du Secrétaire général datée du 30 octobre

2001, transmettant une lettre du Président de l'Assemblée constituante du Timor oriental, dont des photocopies ont été distribuées aux membres du Conseil.

Lors de cette séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Sergio Vieira de Mello, Représentant spécial et Administrateur transitoire au Timor oriental. Je donne maintenant la parole à M. Sergio Vieira de Mello.

**M. Sergio Vieira de Mello** (Représentant spécial et Administrateur transitoire au Timor oriental) (*parle en anglais*) : Bien que trois mois seulement se soient écoulés depuis que j'ai eu la possibilité de m'exprimer devant le Conseil pour la dernière fois, je vais le faire aujourd'hui dans le contexte d'une situation radicalement différente au Timor oriental. Ces dernières semaines, nous avons assisté au bond qualitatif le plus exaltant du processus que le Conseil a chargé l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) d'accomplir – il y a exactement deux ans – : transférer l'autorité à ce qui sera en fin de compte l'État pleinement indépendant du Timor oriental.

Mon exposé aujourd'hui ne reprendra pas le contenu du rapport du Secrétaire général, mais il fournira plutôt certains commentaires plus approfondis sur les recommandations qui y figurent. En particulier, j'ai l'intention de consacrer un peu de temps à expliquer dans les grandes lignes nos plans pour la mission qui succédera à l'ATNUTO, que nous jugeons nécessaire pour assurer que la pleine indépendance du Timor oriental soit plus qu'une réalité politique et pas, en fait, une simple cérémonie.

Nous espérons, cela va sans dire, que le Conseil conviendra avec nous que ce que nous proposons aujourd'hui et ce que les membres ont lu dans le rapport du Secrétaire général, constitue en réalité la meilleure démarche possible : modeste, ciblée, pratique et avant tout nécessaire.

Avant que je commence mon exposé proprement dit, permettez-moi de dire combien nous sommes heureux que la séance d'aujourd'hui soit présidée par un Président aussi distingué, le Ministre des affaires étrangères Cowen, de la République d'Irlande, une nation dont le peuple et le Gouvernement ont été des amis particulièrement fidèles pour le Timor au fil des ans. Merci, Monsieur le Ministre, d'honorer le Timor

oriental et l'ATNUTO de votre présence ici aujourd'hui.

Enfin, j'aimerais présenter plusieurs de mes proches partenaires sans qui nous n'aurions pas pu en arriver là où nous sommes aujourd'hui. Assis à mes côtés se trouve M. Mari Alkatiri, qui, comme les membres le savent, est le Premier Ministre du conseil des ministres du second gouvernement de transition du Timor oriental. Il est également le secrétaire général du FRETILIN, qui a obtenu le plus grand nombre de voix lors de l'élection du 30 août. M. Alkatiri est un homme occupé; ses autres portefeuilles incluent l'économie et le développement, ainsi que les questions du pétrole de la mer du Timor, en plus de ses responsabilités en tant que membre de l'Assemblée constituante. Également avec nous se trouve Mme Fernanda Borges, nouveau Ministre des finances et membre indépendant du gouvernement, ainsi que M. Fernando de Araújo, Vice-Ministre des affaires étrangères et de la coopération et chef du Partido Democrático, qui a terminé au deuxième rang lors du scrutin.

Contrairement aux vues de nombreux opposants, la campagne électorale et le jour du vote, ainsi que les jours menant à l'annonce des résultats se sont déroulés comme nous savions qu'ils se dérouleraient; d'une manière remarquablement pacifique et avec dignité. C'était un processus largement dont les observateurs étrangers, y compris ce Conseil, ont fait l'éloge.

Comme le Conseil le sait, le 15 septembre, l'Assemblée constituante de 88 membres a prêté serment, tandis que le 20 septembre, le nouveau gouvernement composé uniquement de Timorais de l'Est, désormais appelé conseil des ministres, a été officiellement mis en place.

La création d'une Assemblée constituante démocratiquement élue et la formation d'un exécutif qui, dans l'ensemble, reflète le vote est un événement d'une importance énorme pour le Timor oriental. Jamais auparavant, le Timor oriental ne s'était vu offrir le plus fondamental des droits : la capacité pour son peuple de choisir lui-même qui doit le gouverner. Ceci marque l'avancée la plus décisive vers l'indépendance.

À ce stade, l'ATNUTO est, de toute évidence, une mission qui appuie le gouvernement. Selon les paramètres définis par les résolutions 1272 (1999) et 1338 (2001) et dans le cadre des pouvoirs qui y sont octroyés à l'ATNUTO, toutes les décisions administratives sont maintenant prises par les Timorais

de l'Est eux-mêmes. Ceci est conforme à notre objectif déclaré de nous servir de la période entre l'élection et l'indépendance pour avoir un galop d'essai, pour ainsi dire, pendant lequel la responsabilité réelle revient au gouvernement national qui conservera, nous l'espérons, sa composition après l'indépendance, mais avec l'ATNUTO qui continue de fournir le meilleur appui possible, de prodiguer des conseils et d'offrir son partenariat.

Le Secrétaire général, dans la lettre qu'il a adressée hier au Président, a informé le Conseil que le 19 octobre, l'Assemblée constituante a approuvé à une écrasante majorité le fait que le 20 mai 2002 soit recommandé au Secrétaire général comme date de l'indépendance du Timor oriental. Cette date, si elle est approuvée par le Conseil, signifierait la fin de l'administration transitoire et le transfert de l'autorité exécutive, législative et judiciaire aux institutions constitutionnellement mandatées du Timor oriental. En d'autres termes, si le Conseil marque son accord sur cette date, la longue quête du Timor oriental sera récompensée dans 200 jours exactement. La manière dont ces 200 jours seront utilisés, pour se préparer à cette occasion mémorable et aussi pour préparer ce qui se passera par la suite, aura un impact profond sur la façon dont nous nous souviendrons des 24 mois précédents, depuis la création de l'ATNUTO par le Conseil.

J'ai signalé il y a un moment que le transfert du pouvoir aux institutions timoraises a été accompagné de l'inévitable augmentation des responsabilités. Un des aspects les plus pénibles en sera de concilier les activités du nouveau gouvernement avec ses moyens limités. Comme le Conseil le sait, cela a été une tâche compliquée et, oui, frustrante et désagréable. Mettre sur pied un budget de quelque 65 millions de dollars dans un pays où il y a autant de demandes concurrentes qu'au Timor oriental nous a forcés à prendre des décisions très cruelles.

Cela apparaîtra encore plus alors que le processus de diminution du nombre de membres du personnel international dans l'administration publique du Timor oriental – un processus déjà entamé – commence à se faire sentir. Cela ne devrait pas être une surprise, alors que nous faisons face à une situation imminente dans laquelle l'appui fourni par la mission actuelle, dont le budget est environ 10 fois supérieur au budget national du Timor oriental, ne sera tout simplement pas

maintenu après l'indépendance. Des ajustements seront inévitables.

Notre but, pour la période qui reste avant l'indépendance, est de limiter au minimum cet impact négatif et, en même temps, de chercher à assurer que les aspects de l'administration essentiels à la viabilité du gouvernement et à la stabilité du nouvel État soit suffisamment garantis après la fin du mandat de l'ATNUTO, tout en nous assurant également que nous sommes bien placés pour poursuivre les tâches essentielles, qui sont d'aider les Timorais de l'Est à progressivement prendre en charge toutes les fonctions d'exécution. Une composante clef de notre travail est la gestion d'une réduction rationnelle organisée du personnel de l'ATNUTO dans les postes de l'administration publique conformément aux chiffres qui vous ont été présentés par le Secrétaire général dans son rapport de juillet. L'objectif de 35 % fixé pour le mois d'octobre a été atteint, et celui de 75 % devrait l'être d'ici l'indépendance.

Trois facteurs sont essentiels dans la gestion de ce processus. Tout d'abord, nous devons éviter une réduction par trop précipitée de la prestation des services gouvernementaux. Deuxièmement, il faut continuer à fournir un minimum d'appui pour veiller à ce que le nouveau gouvernement tienne. J'y reviendrai ultérieurement plus en détail. Enfin, il faut que le Conseil nous indique clairement quelle est la nature de la mission appelée à succéder à l'ATNUTO que nous proposons.

Cela nous permettra de commencer en temps utile la sélection du personnel qui devra assumer des fonctions clefs. De toute évidence, cela sera critique. J'ai déjà signalé que l'un des principaux enseignements que l'ONU peut tirer d'une mission comme celle de l'ATNUTO est que nous devons être en mesure de sélectionner et de recruter, plus efficacement et plus rapidement que ce n'est le cas aujourd'hui, des personnes qui ont non seulement les compétences nécessaires, mais également la capacité de transférer ces compétences à du personnel local.

Comme cela a été proposé, la mission appelée à succéder à l'ATNUTO se concentrerait sur la sécurité de la nouvelle nation. Fondamentalement, la situation sécuritaire continue de ne pas être très préoccupante. Il n'y a pas eu d'infiltrations frontalières pendant la saison sèche de cette année, qui, incidemment, arrive à sa fin, du fait de notre ferme réaction face aux menaces

meurtrières importantes de l'année dernière, et parce que les forces armées indonésiennes agissent désormais plus énergiquement contre les milices radicales du Timor occidental. Pour ce qui est des taux de criminalité nationaux, je crois qu'ils feraient envie à beaucoup de gouvernements.

S'agissant de l'indépendance, le maintien de la sécurité intérieure continuera de relever essentiellement de la police civile internationale, avec, cependant, une participation croissante du service de police nationale que nous sommes en train de mettre sur pied. Plus que cela n'était le cas avec la force de défense, la police du Timor oriental était aux premières loges pour garantir la sécurité le jour du vote. Elle s'est acquittée de ses devoirs potentiellement difficiles de façon remarquable et sa grande visibilité, sa bienveillance, son professionnalisme – qualités que l'on ne trouve pas toujours dans des forces plus anciennes – ont beaucoup apporté à une journée déjà exceptionnelle.

Nous prévoyons de réduire les effectifs autorisés de la police civile de quelque 25 % – soit 400 policiers – d'ici l'indépendance, pour arriver à un total de 1 240 personnes. Ces effectifs seront ensuite réduits progressivement, au fur et à mesure que le Service de police du Timor oriental acquerra une plus grande capacité opérationnelle.

Je ne ferai que deux observations sur les besoins du Timor oriental indépendant en matière de police. Premièrement, c'est l'un de mes sujets favoris : nous devons procéder sans la moindre erreur au déploiement d'officiers de police internationaux pour veiller à ce que cette institution des plus importantes ait de solides assises. Il est crucial au succès de cet élément de la mission que nous déployions seulement les officiers ayant les compétences les plus appropriées.

Deuxièmement, comme l'indique le rapport, il se peut que l'objectif actuel d'un Service de police du Timor oriental fort de 3 000 membres soit trop généreux. Si c'est le cas, et s'il est décidé lors de consultations avec le Conseil des ministres d'en réduire les effectifs, cela aura sans doute des conséquences bénéfiques sur le coût et la rapidité du déploiement total.

En attendant que les Timorais de l'Est assument la pleine responsabilité du maintien de leur sécurité intérieure grâce à une force de police non corrompue et efficace, il sera très difficile pour la communauté

internationale de renoncer à ses responsabilités dans ce domaine. Quelque difficile et onéreuse que soit notre obligation en la matière, nous ferions sans doute de fausses économies si nous déclarions prématurément que cette tâche était terminée.

Nous proposons également que d'ici l'indépendance, les effectifs de la composante militaire de l'ONU se chiffrent à 5 000 personnes, soit une réduction de 44 % par rapport aux effectifs autorisés actuellement. L'objectif de cette composante sera de continuer à assurer la sécurité effective des frontières en attendant le plein établissement et la formation de la Force de défense du Timor oriental, et tant que continueront d'augmenter le commerce transfrontière illicite et d'autres formes de criminalité transfrontière, et tant qu'existeront des raisons de croire que des milices armées au Timor occidental sont toujours déterminés à passer au Timor oriental et à y faire du mal, malgré, comme je l'ai déjà dit, une augmentation opportune de l'action coercitive de l'Indonésie.

La Force de défense du Timor oriental a maintenant rejoint son nouveau centre de formation qui fonctionne à plein régime depuis le mois de juin dernier. Le premier bataillon a été officiellement mobilisé après avoir terminé sa formation de base, et il entrera bientôt dans sa phase opérationnelle. J'ai donné l'ordre, ce qui est important même s'il n'en a guère été pris note, qu'un petit contingent de soldats du Timor oriental soit en service actif dans l'ensemble du pays pendant les dernières semaines de la campagne électorale et le jour des élections. Bien que ce contingent soit peu nombreux, la vue de ces soldats a considérablement rassuré le peuple du Timor oriental. On a été fier ce jour-là au Timor oriental, et optimiste de voir que le Timor oriental disposait d'une force armée réduite mais efficace et apolitique.

Le premier bataillon de la Force de défense du Timor oriental sera déployé dans le secteur oriental du pays au début de l'année prochaine, une fois que les forces de maintien de la paix des Nations Unies auront évacué cette zone, et il sera opérationnel en juin. Selon le calendrier actuel, le deuxième bataillon ne sera pas opérationnel avant la fin de 2003, tandis que toute la force ne sera pas autonome avant le milieu de 2004. Les donateurs voudront peut-être envisager d'accélérer le financement de cet exercice pour permettre un retrait final plus rapide des forces internationales du Timor oriental. Je sais très que les coûts militaires

représentent la part la plus importante des dépenses de toute mission de l'ONU.

Si une force militaire compétente constitue l'un des moyens d'assurer un certain niveau de sécurité, un élément plus efficace est la mise en place de relations bilatérales raisonnables fondées sur le respect mutuel et l'identification d'intérêts communs. C'est ce que les dirigeants du Timor oriental, avec l'aide de l'ATNUTO, cherchent à faire avec l'Indonésie. Le 12 septembre, Mari Alkatiri, José Ramos-Horta, Xanana Gusmão et moi-même avons rencontré la nouvelle Présidente de l'Indonésie, Mme Megawati Soekarnoputri, ainsi que son Ministre pour la coordination des affaires politiques et sécuritaires et son Ministre des affaires étrangères. La réunion a donné le ton pour ce qui, je l'espère, sera une période énergique et de plus en plus harmonieuse dans le développement des relations entre les deux voisins. Ceci devrait être cimenté dans les semaines et les mois qui viennent par une série de réunions portant sur un large éventail de questions d'intérêt mutuel. Nous envisageons aussi activement de tenir une autre discussion de haut niveau en janvier prochain, au cours de laquelle nous espérons régler plusieurs de ces questions.

Il y a près de deux semaines, à la suite de la réunion avec la Présidente indonésienne, mon adjoint s'est rendu à Jakarta pour des discussions portant exclusivement sur des questions de justice. Même si le nouveau Procureur général a répondu favorablement à notre proposition en vue de réunions de travail mensuelles afin de progresser sur nombre des cas complexes en suspens de crimes graves intéressant l'Indonésie et le Timor oriental, notamment la coopération judiciaire et l'appui que nous continuerons d'octroyer au nouveau tribunal spécial chargé de juger les auteurs des violations des droits de l'homme que la Présidente Megawati a décidé de créer afin de traduire en justice le premier groupe de suspects identifiés l'année dernière par le Procureur général de l'époque, il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine.

Ce sont là des faits nouveaux positifs dont je me félicite grandement. Toutefois, si nous voulons donner tort aux cyniques, déclarons clairement que seule une action concrète mènera à de véritables progrès. Beaucoup trop de questions en suspens, touchant les deux côtés de la frontière, doivent encore être réglées. Entre autres, il y a la coopération aux enquêtes et la traduction en justice des auteurs de crimes graves au

Timor oriental; les questions transfrontalières, y compris la démarcation officielle de la frontière; le règlement de la question des retraites pour les anciens fonctionnaires indonésiens, pour laquelle des progrès considérables ont été réalisés; et un accès terrestre adéquat entre le Timor oriental et l'enclave d'Oecussi. Nous devons utiliser les 200 jours qui viennent pour répondre au plus grand nombre de questions possibles, avant l'indépendance.

Des progrès ont également été réalisés dans les efforts visant à encourager le retour des réfugiés et à isoler le noyau de milices impénitentes et aigries. En octobre, les retours mensuels ont été les plus importants depuis mars 2000 avec 3 233 réfugiés, portant à 188 646 le nombre total de réfugiés qui ont réintégré leurs foyers depuis septembre 1999. Il se peut que plusieurs facteurs aient contribué à ce fait positif : entre autres, la tenue pacifique des élections, une plus grande coopération avec les autorités indonésiennes et le processus de réconciliation qui est mené par les dirigeants timorais de l'Est, avec notre plein appui, notamment grâce à la participation soutenue de mon propre chef de cabinet. Nous prévoyons d'autres retours avant le début de la saison des pluies et la période de Noël, et nous devons poursuivre nos efforts afin de trouver une solution rapide aux malheurs qui n'ont que trop duré de milliers de réfugiés qui continuent de vivre dans la peur et la pauvreté au Timor occidental.

Pour renforcer la paix et la stabilité actuelles, il est essentiel que l'on considère de façon concertée à la fois appels à la justice et la nécessité d'une réconciliation. En même temps que nos partenaires timorais, nous continuons d'oeuvrer à divers programmes portant sur la réconciliation et des interventions rapides, visant à prévenir les divergences du passé qui risquent d'entraîner des violences communautaires. À ce jour, la violence découlant des exactions de 1999 a été remarquablement minime, bien que des défis puissent se poser, dans les mois prochains, avec des dossiers plus difficiles à traiter de réfugiés souhaitant rentrer chez eux.

Après de vastes consultations, un règlement portant création de la Commission vérité, réception et réconciliation, a été promulgué en juillet, et on s'attend à ce que des commissaires régionaux et nationaux soient nommés avant la première semaine de décembre.

La Commission facilitera la réconciliation, en permettant aux victimes d'atteintes aux droits de l'homme, aux auteurs de crimes graves et aux témoins de fournir leur propre version des faits qui sera consignée dans un rapport. L'autre but principal est d'offrir aux auteurs de crimes moins graves la possibilité, sur une base communautaire, de se voir notifier un chef d'inculpation moindre s'ils acceptent de plaider coupables, plutôt que d'utiliser le système judiciaire officiel.

Ces procédures ne s'appliqueront pas, de toute évidence, aux meurtres, aux viols et aux autres crimes graves qui relèveront de la seule compétence des tribunaux. La Commission aura un mandat de deux ans. Il couvrira la période du 25 avril 1974 au 25 octobre 1999 et sera totalement financée par des contributions volontaires.

Enfin, et c'est l'aspect le plus important, je voudrais parler de ce que nous, les Timorais de l'Est et l'ONU, espérons voir être les éléments civils de la nouvelle mission. Celle-ci devra inclure les bureaux standard, tel que les affaires politiques et les droits de l'homme, qui appuient le Représentant spécial du Secrétaire général pour les opérations traditionnelles et des éléments d'administration de la mission.

Je voudrais néanmoins me concentrer sur un domaine, en particulier, qui exige peut-être davantage d'explications que les autres composantes : c'est la structure que nous proposons pour faire face aux crimes graves qui ont été commis pendant les violences de 1999. Le rapport de la Mission du Conseil de sécurité au Timor oriental et en Indonésie, daté de novembre 2000, indique à juste titre les difficultés considérables auxquelles nous nous sommes heurtés, face aux crimes graves. De même, ces préoccupations sont reflétées dans l'appel à traiter de cette question de manière efficace, qui figure dans la résolution 1338 (2001).

Nous avons pris ces préoccupations au sérieux. Par conséquent, nous nous efforçons de restructurer notre approche de façon que le traitement de crimes graves relève plus directement de la compétence de mon bureau. Nous ne faisons pas cela simplement pour veiller à ce que ce domaine soit traité de la façon la plus efficace possible, mais également pour tenir compte de la nature internationale particulière de la responsabilité de traiter cette question.

Bien sûr, des progrès ont été réalisés dans ce domaine. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, il y a eu 32 actes d'accusation visant 62 personnes pour crimes contre l'humanité. Un nouveau domaine du droit est exploré, avec la présentation du premier acte d'accusation de l'histoire pour le crime d'extermination, concernant des exactions commises dans l'enclave d'Oecussi. En d'autres termes, des progrès réels peuvent être réalisés. Les premiers actes d'accusation ont été présentés beaucoup plus rapidement et à des coûts bien moindres que ceux concernant La Haye et Arusha. Nous devons veiller à ce que ce processus soit consolidé davantage et nous avons ainsi proposé que cette restructuration soit poursuivie pour assurer une présence sûre et continue, en ce qui concerne les crimes graves, mais à un niveau réduit et pour une période limitée.

Je voudrais maintenant parler du groupe d'appui civil. Il vaut la peine de répéter que le mandat de l'ATNUTO d'établir une administration civile nationale, d'aider à la mise sur pied de services sociaux civils et d'appuyer le renforcement des capacités était sans précédent du point de vue de son étendue, et a commencé à la suite de la destruction presque totale du Timor oriental. Nous avons vu beaucoup de progrès réalisés dans les deux dernières années. Cependant, la pénurie de ressources humaines et le fait que le Timor oriental provincial sous le Gouvernement indonésien ne disposait pas des institutions nécessaires à une nation à part entière faisaient qu'il était impossible de créer les structures d'un gouvernement autonome en l'espace de deux ans.

Dans mon dernier exposé, j'ai dit que nous ne pouvions pas simplement abandonner une administration gouvernementale embryonnaire et menacer ce faisant les investissements que nous avons tous faits à ce jour. Nous travaillons actuellement avec le deuxième gouvernement de transition pour identifier les ressources humaines nécessaires à tous les ministères, avec l'assistance du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Si l'ensemble des résultats n'est pas encore disponible, il est clair que jusqu'à 300 postes, au total, seraient nécessaires, la majorité dans des domaines touchant le développement humain, la lutte contre la pauvreté, qui seront financés par des sources volontaires tant bilatérales que multilatérales.

Cependant, certains domaines d'administration sont essentiels à la viabilité et à la stabilité politique du

gouvernement, de façon générale, et nous devons veiller à ce qu'ils soient appuyés pendant une période spécifique, grâce au budget ordinaire. Comme vous le savez, cette question est à l'étude depuis mars dernier. Une série d'études, la plus récente étant le rapport du PNUD sur l'évaluation des ressources humaines qui vient d'être publié, a indiqué clairement que la stabilité gouvernementale sera tributaire de l'expertise internationale dans les domaines suivants : finances, systèmes juridiques et judiciaires, services d'infrastructure essentiels et systèmes réglementaires, administratifs, logistiques et d'achats centraux. Ce sont les domaines qui sont liés à des fonctions vitales dont dépend tout gouvernement. Tout échec de l'administration publique, à mon avis, serait un échec de l'ONU. Ces mots sont peut-être forts, mais on ne peut pas s'attendre à ce qu'un gouvernement autonome soit établi à partir de rien, en l'espace de deux ans.

Nous devons achever notre tâche. Je puis assurer le Conseil que les Timorais ne souhaitent pas dépendre inutilement et trop longtemps de l'appui international. De même, je peux dire avec conviction que l'ATNUTO, les dirigeants timorais, l'administration, les organismes des Nations Unies, la Banque mondiale et d'autres sont tous convaincus des risques sérieux qui découleraient du retrait précipité d'un appui international essentiel.

Je pense que c'est une proposition juste et relativement modeste qui est faite par le Secrétaire général. Un groupe d'appui civil d'environ 100 experts sur les 300 dont j'ai déjà parlé, c'est tout ce qui est demandé pour assurer un degré d'expertise minimal dans les domaines cruciaux que je viens d'énumérer. Le groupe d'appui civil aurait aussi pour tâche, selon son plan de mission, de former le personnel timorais et de lui passer le relais, dès que possible.

Je comprends que les éléments de la mission appelée à succéder à l'ATNUTO sont sans précédent, mais cela est naturel étant donné qu'une bonne partie du mandat de l'ATNUTO était aussi sans précédent.

Pour terminer, nous avons bien avancé dans la planification de la mission appelée à succéder à l'ATNUTO. Nous allons continuer de vous tenir pleinement informés des progrès que nous réaliserons pour achever l'élaboration de ces plans et pour y ajouter des précisions, un processus qui, j'en suis certain, prendra de l'élan dans les semaines qui viennent au fur et à mesure que le second

gouvernement de transition – qui, vous vous en souviendrez, a à peine plus d'un mois – se met pleinement en place.

On dit dans certains milieux que l'ATNUTO est sur le point d'être un succès de l'Organisation des Nations Unies. Bien que cela soit flatteur à entendre, M. le Président, M. le Ministre, je crois que c'est un verdict prématuré, et il ne me revient certainement pas de le prononcer, étant entendu que nous avons une chance beaucoup plus grande de faire en sorte que ce soit le cas si – pour paraphraser un débat récent du Conseil de sécurité – nous permettons à l'ATNUTO de se retirer avec une stratégie. Cette stratégie est, j'ai de fortes raisons de le croire, celle que vous a présentée le Secrétaire général.

En d'autres termes, si la phase actuelle touche à sa fin à l'approche de l'indépendance, la tâche que nous nous sommes donnée n'est pas encore terminée. Nous devons veiller à ce que l'investissement conjoint et véritablement stimulant que nous avons fait au Timor oriental à ce jour soit pleinement réalisé comme retombée juste et bien méritée à la fois pour les Timorais de l'Est – qui ont fait preuve de courage et de détermination pendant des années – et pour notre Organisation, l'Organisation des Nations Unies, pour le dévouement dont elle a fait preuve dans l'accomplissement de cette tâche des plus nobles.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Vieira de Mello de son exposé détaillé et de ses aimables paroles à mon égard, que j'apprécie.

Puisqu'il n'y a pas de liste d'orateurs pour cette séance, j'invite les membres du Conseil qui souhaitent prendre la parole à le signaler au Secrétariat dès maintenant.

Je donne maintenant la parole à M. Mari Alkatiri, Premier Ministre du Second gouvernement de transition du Timor oriental.

**M. Alkatiri** (*parle en anglais*) : Je voudrais adresser mes premières paroles à l'Organisation des Nations Unies et au Secrétaire général Kofi Annan et leur présenter, au nom du Second gouvernement de transition du Timor oriental, nos félicitations les plus chaleureuses pour le prix Nobel de la paix pour 2001 qui leur a été décerné.

L'attribution de ce prix prestigieux représente la reconnaissance du nouveau rôle que l'Organisation des Nations Unies a décidé de jouer et la politique de

réforme adoptée par le Secrétaire général Kofi Annan depuis 1997. Malgré les objectifs qui étaient à l'origine de la création de cette Organisation – à savoir prévenir la guerre et consolider la paix mondiale – nous savons tous que dans le passé des décisions politiques erronées ont été prises et qu'un lourd tribut en vies humaines a été payé.

La responsabilité assumée par l'Organisation des Nations Unies dans certains pays avec les missions de paix – par exemple, au Timor oriental – exige un examen minutieux et impartial du passé afin d'éviter que ne soient répétées les mêmes erreurs. Nous croyons aux idéaux de l'Organisation des Nations Unies que nous partageons ainsi que le sens de justice qui anime ses États Membres. C'est la raison pour laquelle nous avons oeuvré avec ténacité pendant plus de deux décennies avec l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation et la Commission des droits de l'homme.

Au cours des 24 années d'occupation indonésienne illégale, et malgré les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, un génocide a été perpétré au Timor oriental avec comme résultat la mort de plus de 200 000 personnes. Toutefois, après cette période tragique et la plus douloureuse de notre histoire, y compris l'année 1999, le Conseil de sécurité a entendu les appels des enfants, des mères, des hommes, des femmes et des personnes âgées de notre pays.

En tant que Timorais de l'Est, je suis heureux de rappeler qu'en 1997, au moment où Kofi Annan est devenu Secrétaire général, un nouvel élan a été donné à la quête d'une solution juste, pacifique et durable à la cause du Timor oriental. Le courage de notre peuple, associé au plein engagement de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) aux idéaux des Nations Unies et à ses normes élevées de professionnalisme, a été une formule qui a conduit au succès.

Le référendum du 30 août 1999 a représenté un acte d'autodétermination, avec la participation écrasante de notre peuple, qui a été bien au-delà des attentes de la communauté internationale. À notre avis, cet acte d'autodétermination constitue désormais la base démocratique à partir de laquelle notre indépendance s'érigera. Dans son engagement à cet acte fondateur démocratique, l'Organisation des

Nations Unies s'est engagée à consolider les institutions et les processus démocratiques que le peuple du Timor oriental a lui aussi honoré et auxquels il s'est attaché à toutes les étapes.

Les résultats du référendum parlent d'eux-mêmes, et le peuple du Timor oriental a ainsi exprimé son désir très vif d'amorcer un processus de transition vers l'indépendance sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. La destruction brutale de biens et la perte en vies humaines qui a suivi l'annonce des résultats a nécessité une intervention militaire de la Force internationale au Timor oriental (INTERFET) pour assurer la sécurité et écarter toute menace à la paix et à la sécurité.

Le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1272 (1999), portant création de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) et qui, par un fait sans précédent, a assigné à l'Organisation des Nations Unies toute la responsabilité de l'administration du Timor oriental. Ce mandat a conféré une autorité considérable à l'Administration transitoire lui permettant d'agir en tant que gouvernement du Timor oriental, doté de tous les pouvoirs législatifs et exécutifs, y compris l'administration de la justice.

À ce moment-là, notre cher ami, le Représentant spécial du Secrétaire général, Sergio Vieira de Mello, a reçu pour tâche herculéenne de mettre en place un gouvernement à partir de zéro. Le mandat de l'ATNUTO a été en fait très complet et a consisté essentiellement d'éléments comprenant le maintien de la paix, la mise en place d'une administration efficace, l'appui au renforcement des capacités d'autogouvernance, et le développement d'institutions démocratiques.

Malgré les réalisations de l'ATNUTO à ce jour, son mandat n'a pas encore été entièrement mené à son terme. La création d'institutions critiques pour le nouvel État, le renforcement des capacités et la préparation aux activités opérationnelles des Timorais de l'Est sont les objectifs ultimes qui n'ont pas encore été atteints.

Pour le peuple du Timor oriental, la priorité est de continuer le processus de mise en place des institutions afin que l'ATNUTO puisse transférer de manière efficace et systématique ses fonctions d'administration à un gouvernement indépendant du Timor oriental. Le transfert progressif et en bon ordre de ces fonctions

administratives garantira que l'Organisation des Nations Unies continuera d'une manière indirecte à encourager et à renforcer la consolidation de la paix et la stabilité – quelque chose que, nous, les Timorais de l'Est – chérissons et estimons que le Conseil de sécurité lui-même défend. À cette fin, nous voudrions demander au Conseil de sécurité de maintenir dans toute la mesure du possible le niveau actuel du personnel civil des Nations Unies jusqu'à la fin de la période de transition et de nouer un dialogue avec notre gouvernement avant la fin de l'Administration transitoire afin de débattre du personnel nécessaire dans la période postindépendance.

Il faut rappeler qu'à la suite des élections du 30 août 2001, l'Organisation des Nations Unies a adopté des mesures décisives et progressives visant à mettre en place les branches législatives et exécutives de l'État par le biais de la prestation de serment de membres de l'Assemblée constituante et la nomination de membres du Conseil des ministres. Au cours des 60 prochains jours, nous espérons que l'Assemblée constituante du Timor oriental terminera la rédaction de la constitution du pays.

À ce stade, c'est un grand plaisir pour moi d'annoncer à cet organe que l'Assemblée constituante du Timor oriental est parvenue à un consensus visant à recommander le 20 mai 2002 comme date officielle de l'indépendance.

Le peuple du Timor oriental pense que le succès ne sera possible que si la viabilité de l'État du Timor oriental est garantie bien au-delà du mandat actuel de l'ATNUTO. C'est pour cette raison, parmi d'autres raisons poignantes, que nous jugeons de la plus haute importance que ce Conseil accorde une attention toute particulière à la consolidation des institutions et au transfert progressif des fonctions administratives à nos fonctionnaires dans le cadre d'arrangements échelonnés et souples. Nous demandons donc au Conseil de sécurité de nous doter des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires pour faire la preuve du succès des Nations Unies et de la communauté internationale. Ce succès devrait se traduire par un renforcement de l'État démocratique avec toutes les institutions fonctionnelles nécessaires pour faire prévaloir l'État de droit.

Nous sommes sûrs que ce succès ne sera possible que si l'ONU garantit son assistance grâce à ses contributions obligatoires mises en recouvrement afin

de continuer à appuyer les postes civils essentiels pendant la mission de suivi. Nous avons évalué l'expérience d'autres pays dans la même situation qui ont essayé d'utiliser des sources bilatérales et multilatérales pour financer des fonctions gouvernementales importantes et nous avons constaté leur échec car il ne s'agit pas de domaines que les donateurs sont traditionnellement tentés de financer.

Cela ne veut pas dire que nous n'allons pas poursuivre nos demandes auprès des institutions spécialisées de l'ONU au plan bilatéral et multilatéral pour qu'elles nous aident à faire face à nos besoins de gouvernement opérationnel. Nous venons de demander au Gouvernement portugais de nous aider à pourvoir certains des postes pour le personnel chargé de l'assistance technique qui doivent recevoir une assistance bilatérale.

Les ressources financières de notre pays sont actuellement insuffisantes pour financer ce qu'il en coûterait d'engager des experts pour qu'ils nous aident dans des domaines cruciaux. La Banque mondiale pense comme nous que si l'on utilisait les ressources financières limitées du Fonds d'affectation spéciale pour le Timor oriental et du Fonds consolidé du Timor oriental à cette fin, on le ferait au détriment de l'éducation, de la santé et d'autres secteurs de reconstruction et de développement qui actuellement ne peuvent pas être entièrement financés à partir de nos propres ressources.

Je voudrais également saisir cette occasion pour informer les membres du Conseil que le budget des dépenses renouvelables du Timor oriental qui s'élève à 65 millions de dollars n'a toujours pas été financé. Pour que le second gouvernement de transition qui vient d'être nommé puisse s'acquitter de ses fonctions et mener ses programmes à bien, nous aurons besoin que les donateurs viennent rapidement combler le déficit budgétaire. À Oslo, nous attendrons des donateurs qu'ils annoncent leurs contributions mais aussi qu'ils tiennent leurs engagements dès janvier, pour éviter les problèmes de liquidité qui pourraient gêner et déstabiliser le Gouvernement.

Le Programme des Nations Unies pour le développement a terminé son premier projet portant sur l'évaluation des besoins en personnel pour un gouvernement du Timor oriental indépendant. Ce rapport est un bon point de départ et peut servir de base au débat des semaines à venir. Il faudra au Conseil des

ministres du temps pour étudier les chiffres et les besoins afin d'énoncer clairement les besoins du Gouvernement et de les organiser.

Je voudrais saisir cette occasion pour redire aux membres du Conseil que le Timor oriental a toujours cherché à maintenir la présence de personnel civil après la période d'administration transitoire. C'est ce qui ressort de certaines des paroles qu'a prononcées mon frère Xanana Gusmão, dirigeant de notre pays, lorsqu'il s'est adressé à cet organe, le 18 mai, au cours de la séance extraordinaire du Conseil consacrée au Timor oriental. Le succès de cette mission sera aussi le succès de la communauté internationale étant donné qu'elle reflète pleinement la communauté internationale. Ensemble, nous pouvons défendre les valeurs de la paix, de la justice, de la démocratie, des droits de l'homme et du respect du droit international.

On se souviendra que l'infrastructure de notre pays et ses autres ressources ont été complètement détruites après le référendum du mois d'août. La nature du mandat de l'ATNUTO a obligé les Nations Unies à mettre en place ses ressources humaines, ses avoirs et son système de communications afin de faire office de gouvernement. Par conséquent, le second gouvernement de transition dépend actuellement de beaucoup des avoirs des Nations Unies pour pouvoir fonctionner efficacement et il lui faudra du temps et des ressources financières pour sortir de cette dépendance. Nous essayons actuellement de faire face à ce problème par le biais du groupe central de transition de l'ATNUTO, mais nous voudrions saisir cette occasion exceptionnelle qui nous est offerte pour demander aux Nations Unies de continuer à maintenir en place leurs structures d'appui et leurs biens d'investissement tant que le gouvernement indépendant ne sera pas à même de les remplacer par les siens. Afin de ne pas entraver le fonctionnement du gouvernement, la population du Timor oriental devra demander au Conseil de sécurité de reconnaître le besoin de maintenir ces structures d'appui et toutes les ressources essentielles en place pour le gouvernement indépendant.

Je voudrais également souligner la mission menée à bien par la force de maintien de la paix tout au long de ce mandat. La force de maintien de la paix au Timor oriental s'est acquis le respect et l'admiration de notre peuple pour le professionnalisme et le dévouement dont elle a fait preuve dans l'accomplissement de sa mission. Nous voudrions lui rendre hommage

publiquement pour le climat de sécurité qu'elle a instauré dans notre pays. La réduction de l'effectif de la force se comprend et nous appuyons cette idée à ce stade. Toutefois, nous sommes fermement convaincus qu'on devrait donner au Gouvernement est-timorais, en particulier, au commandant de notre force de défense, le Général de brigade Taur Matan Ruak, la possibilité de contribuer activement au débat sur la réduction des effectifs de la force de maintien de la paix.

Le second Gouvernement de transition est également préoccupé par le processus de réconciliation et le retour des réfugiés d'Indonésie. Nous continuons de soutenir que la réconciliation est un élément important du processus de guérison de notre peuple. Nous savons également que la réconciliation sans justice n'aurait pas de sens et dans ce contexte nous appuyons pleinement le maintien d'un Groupe d'enquête sur les crimes graves financé par les quotes-parts.

Au cours des 12 derniers mois, nous avons vu une augmentation constante du nombre de réfugiés qui reviennent dans le pays. Cet effort s'est fait sous la conduite énergique de M. Xanana Gusmão, et il a bénéficié de l'appui total de l'ATNUTO et du second Gouvernement de transition. Tous les efforts seront faits pour continuer à encourager le retour des réfugiés et pour les aider à se réinstaller dans le pays afin qu'ils puissent, eux aussi, jouir de la quiétude de se retrouver sur leur terre natale.

Nous avons également été encouragés et satisfaits par la réaction positive de la Présidente de l'Indonésie, Mme Megawati Soekarnoputri face au processus de réconciliation, lorsque la délégation du Timor oriental et le Représentant spécial du Secrétaire général se sont rendus en Indonésie, en septembre dernier. Nous espérons que le fort intérêt manifesté pour le rétablissement de bonnes relations basées sur le respect mutuel de nos deux pays se consolidera rapidement.

Les membres du Conseil se demanderont peut-être comment cette aide va pouvoir influencer l'usage que fait le Timor oriental du fonds alimenté par des quotes-parts. Nous, Timorais de l'Est, comptons sur cette source de financement pour consolider le processus de maintien de la paix et créer en même temps les conditions nécessaires à la consolidation de la paix.

Sur le plan socioéconomique, le Conseil sera d'accord pour dire que pour survivre, tout État dépend

dans une large mesure de la durabilité du développement des secteurs productifs de son économie. Conscient de ceci, le Gouvernement timorais s'est lancé dans la mise en place d'un contexte favorable pour traiter des questions agraires et des investissements ainsi que du droit corporatif nécessaire pour encourager le développement de ce domaine. Les rédacteurs de la Constitution traitent actuellement des questions liées au régime foncier et le Conseil des ministres passe en revue la législation portant sur les investissements, les banques de microcrédit et le droit corporatif.

Le Conseil des ministres qui vient d'être élu est conscient du niveau de chômage élevé au Timor oriental. Selon certains renseignements, il y aurait un taux de chômage de 80 %. Il est donc essentiel que nous mettions en place les conditions nécessaires pour stimuler les activités du secteur privé national et pour attirer des investissements étrangers solides afin d'aider à la création d'emplois et au développement.

Le Gouvernement fait porter son attention principalement sur les domaines de l'éducation, de la santé, du logement et sur les politiques d'infrastructure afin de garantir une stabilité sociale et politique au Timor oriental. Toutefois, le gouvernement indépendant ne parviendra à faire ses preuves que s'il dispose d'institutions fortes, efficaces et transparentes. En tant que jeune nation, nous nous efforcerons de diversifier notre base de revenus et d'éviter de fonder de trop grands espoirs sur des revenus éventuels émanant de notre capital de ressources naturelles non renouvelables. Nous reconnaissons qu'il faut faire usage de prudence en utilisant ces fonds et nous étudions actuellement une stratégie d'épargne et d'investissement appropriée pour les revenus provenant de la mer de Timor afin que ces fonds servent à exploiter d'autres ressources productrices de recettes. En tant que négociateur principal pour la mer de Timor, je suis reconnaissant avec le peuple du Timor oriental, de l'énorme appui apporté par les Nations Unies aux négociations du traité concernant les ressources de la mer de Timor.

Je suis heureux d'informer le Conseil que le second gouvernement de transition depuis qu'il a été mis en place, a créé la Commission de planification qui a pour rôle de mettre au point un cadre pour le plan national de développement qui se concrétisera ensuite sur le papier. Le Gouvernement, la société civile, les jeunes et les femmes font partie de ce processus global.

Ce plan de développement contiendra des variables macroéconomiques et des stratégies de réduction de la pauvreté et d'amélioration du bien-être de la société. À cet égard, nous chercherons à obtenir l'aide des institutions financières multilatérales, dont la Banque mondiale, et de nos partenaires bilatéraux dans la conception et le financement de ce plan de développement.

Je voudrais parler de nos ressources halieutiques potentielles, non seulement du point de vue économique mais également de celui des incidences politiques qu'aura la définition de nos frontières maritimes et par là, de notre souveraineté. La surveillance de nos eaux territoriales est à ce propos un préalable indispensable, notamment lorsque l'on définira la zone économique exclusive du Timor oriental. À cet égard, la composante navale de notre force de défense au Timor oriental est actuellement en cours de mise en place et nous demandons l'assistance de l'ONU et de nos partenaires de développement à cette fin.

Même si nous adressons aujourd'hui un message très clair au Conseil pour lui demander de continuer à accorder aide et appui au Timor oriental, nous reconnaissons pleinement la responsabilité qui incombe aux Timorais de l'Est. Nous sommes bien conscients du rôle qui nous revient en tant que gouvernement de renforcer notre capacité d'autonomie en vue de l'indépendance économique.

Bientôt, le Timor oriental fera partie de cette communauté des nations et deviendra Membre de cette organisation internationale unique. En tant que membre responsable de la communauté internationale, le Timor oriental s'associera aux autres nations du monde dans la lutte contre toutes les formes de terrorisme. Personne ne saurait rester indifférent à des attentats terroristes tels que les actes barbares du 11 septembre. Nous pouvons assurer le Conseil que notre pays sera aux côtés de tous les pays épris de paix et s'associera aux efforts déployés pour mettre fin aux activités des individus, des groupuscules ou organisations qui fomentent ou appuient les activités terroristes.

Pour terminer, je voudrais une fois de plus exprimer notre vive reconnaissance au Président et aux membres du Conseil pour cette occasion qui nous a été donnée de prendre la parole au Conseil. Il y a 27 ans, mes collègues et moi-même sommes venus à l'ONU pour demander l'appui de la communauté

internationale face à l'invasion et l'occupation illégales de notre patrie, en violation flagrante du droit international. Aujourd'hui, nous nous adressons au Conseil comme Gouvernement de transition du Timor oriental mis en place après les premières élections libres et démocratiques au Timor oriental.

Nous reconnaissons que les 24 années de notre résistance ont été une période difficile pour libérer notre peuple de l'occupation illégale mais le défi, maintenant, de l'administration du pays et du règlement du problème de la pauvreté et de la maladie, des questions de l'éducation et de la santé promet d'être encore plus difficile. C'est la raison pour laquelle notre peuple compte encore sur l'appui continu du Conseil, appui qu'il mérite.

Nous ne doutons pas que sans le courage, le ressort et la ténacité de notre peuple à résister à l'occupation illégale et sans la contribution, plus tard, de la communauté internationale au rétablissement du droit international et à la reconstruction de notre pays, nous n'aurions pas eu cet honneur de partager avec le Conseil ces moments uniques.

Au nom de notre peuple et du second Gouvernement de transition du Timor oriental, je voudrais vous inviter, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Conseil, à vous joindre à nous le 20 mai 2002 pour célébrer la fête de notre indépendance dans notre humble pays, le Timor oriental. Nous avons hâte de vous voir tous vivre avec nous ce jour exceptionnel.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie infiniment M. Alkatiri de ses excellentes informations. Tous nos vœux vous accompagnent.

Je donne maintenant la parole à M. Mats Karlsson, de la Banque mondiale.

**M. Karlsson** (Banque mondiale) (*parle en anglais*) : Je suis très heureux de cette occasion d'intervenir au Conseil de sécurité au nom de la Banque mondiale. C'est la deuxième fois cette année que la Banque mondiale participe à un débat du Conseil de sécurité sur l'avenir du Timor oriental, ce qui souligne l'étroite collaboration entre nos organisations respectives. Je remercie sincèrement le Président du Conseil de sécurité de son aimable invitation. Nous tenons à dire combien nous avons apprécié le rapport du Secrétaire général ainsi que l'exposé de son Représentant spécial, et en particulier,

bien sûr, la contribution substantielle du Premier Ministre du Gouvernement de transition. L'Organisation des Nations Unies et le Secrétaire général ont joué un rôle sans précédent pour permettre au Timor oriental de devenir une nation souveraine indépendante dans un avenir proche. Nous sommes très fiers d'avoir été associés à ce processus.

Nous reconnaissons tous que le Timor oriental est parvenu à un tournant. Maintenant que les élections générales se sont achevées dans la paix, que le second Gouvernement de transition est en place et que les préparatifs de l'indépendance prennent de plus en plus d'ampleur, la nouvelle Administration doit relever de nombreux défis de taille, dont le plus grand consiste sans doute à gouverner un nouveau pays avec des ressources humaines très limitées. Nous reconnaissons les efforts notables déployés par les organisations de l'ONU, en particulier, pour développer la capacité institutionnelle du Timor oriental, processus qui s'est accéléré notablement au cours de l'année écoulée. Nous reconnaissons également que le renforcement des capacités sera un processus de longue haleine. La transmission aux Timorais de l'Est de savoir-faire nécessaire en matière technique et de gestion doit donc se faire de façon stratégique, avec l'appui coordonné des multiples organisations donatrices. Cependant, certaines compétences et qualifications sont immédiatement nécessaires, si l'on ne veut pas risquer un effondrement du Gouvernement.

La résolution 1272 (1999) du Conseil de sécurité a donné un large mandat à l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO), comprenant la mise en place d'une administration civile nationale, le développement des services civils et sociaux et l'appui au renforcement des capacités en vue de l'autonomie. Le rapport du Secrétaire général présenté aujourd'hui recommande le maintien d'un nombre limité de spécialistes civils au sein de la mission appelée à succéder à l'ATNUTO afin d'assister le nouveau Gouvernement timorais dans les domaines de la formation comme du fonctionnement quotidien de l'administration.

Les postes proposés correspondent aux fonctions publiques clefs du budget, des impôts, du trésor, des paiements centraux, de la justice et du conseil juridique, des passations de marchés, de l'administration interne, de la gestion de l'infrastructure, des biens fonciers et de l'immobilier. L'évaluation faite par la Banque mondiale de la

gouvernance au Timor oriental et des capacités des Timorais de l'Est montre qu'il est essentiel de continuer de fournir des spécialistes internationaux pour chacun de ces postes afin d'éviter le risque d'un effondrement des services publics dans la période qui suivra immédiatement l'indépendance. Avant le scrutin d'août sur l'indépendance, supervisé par l'ONU, les spécialistes timorais avaient peu d'occasions d'acquérir les compétences nécessaires.

Des progrès appréciables ont été enregistrés depuis la fin 2000, mais il faudra beaucoup plus de temps pour développer un système et des compétences solides en matière de gestion que n'en offre la brève période qui s'écoulera entre l'établissement de l'Administration transitoire est-timoraise et l'indépendance. Nous estimons que, sans l'appui opérationnel de spécialistes internationaux au niveau de la gestion, il pourrait y avoir un risque de paralysie dans certaines de ces fonctions, avec le risque connexe d'un effet boule de neige au sein du Gouvernement. Par exemple, si l'on ne peut acheter de médicaments ou payer les travailleurs du secteur de la santé, les services de santé s'écrouleront, même si la gestion de la santé publique est tout à fait saine à tous autres égards et la capacité de gestion des ministères sectoriels par les Timorais de l'Est est bonne.

Nous notons que la proposition actuelle relative à la nécessité d'un financement de l'ONU se fonde déjà sur un important partage des tâches avec les donateurs bilatéraux et multilatéraux. Ainsi, le fonds d'affectation spéciale pour le Timor oriental, qui est administré par la Banque mondiale par le biais de l'Association internationale de développement (IDA), financera au moins 30 postes internationaux dans l'année qui suivra l'indépendance. Les donateurs bilatéraux fournissent également une bonne part de l'assistance technique.

Toutefois, la nature de nombre des fonctions décrites dans le rapport du Secrétaire général sort du cadre du développement des capacités normalement assuré par les donateurs, dans la mesure où les postes soutiennent directement la gestion opérationnelle continue de l'administration, souvent dans des domaines politiquement sensibles, comme la passation de marchés ou le conseil juridique. En revanche, l'aide au développement, est fourni, pour le renforcement des capacités, par le biais de la formation ou du personnel international qui participe aux projets de développement.

Enfin et surtout, le financement extérieur total mis à la disposition du Timor oriental n'est déjà que trop mis à contribution pour aider le Gouvernement est-timorais à assurer les prestations de base. Le fonds consolidé du Timor oriental administré par l'ATNUTO et le fonds d'affectation spéciale pour le Timor oriental administré par l'IDA totalisent actuellement un déficit de financement combiné de plus de 14 millions de dollars. Dans la période qui suivra l'indépendance, nous pensons que le Timor oriental aura quelque difficulté à mobiliser le financement extérieur permettant de couvrir les années maigres entre l'indépendance et la réalisation, vers 2005-2006, de revenus plus importants de l'exploitation des hydrocarbures de la mer de Timor, même si l'on tient compte des aides à conditions de faveur des banques de développement internationales.

Les préparatifs de la prochaine réunion des donateurs, qui se tiendra à Oslo du 11 au 13 décembre prochain, sont en cours. Cette réunion, présidée conjointement par l'ONU et la Banque mondiale, devrait servir à engager les discussions entre donateurs sur le programme d'appui à moyen terme prévu au Timor oriental après l'indépendance. Une démarche intégrée entre ce processus et les discussions sur le budget mis en recouvrement est souhaitable, puisque les incertitudes concernant la couverture de ce dernier auront inévitablement des répercussions sur les délibérations des donateurs au sujet du programme d'aide à moyen terme.

Le Timor oriental est très important pour le Groupe de la Banque mondiale en raison des solides partenariats que nous avons établis avec le peuple timorais et avec les donateurs durant la phase de reconstruction après le conflit, dans un environnement particulièrement difficile. Nous maintiendrons cet engagement au cours des années qui suivront l'indépendance. Nous attendons avec intérêt de travailler avec le nouveau Gouvernement est-timorais, l'Organisation des Nations Unies et les partenaires-donateurs pour que les acquis obtenus dans la relance socioéconomique depuis le scrutin de 1999 soient consolidés, au moment où naît le premier pays indépendant et État Membre du nouveau millénaire.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je donne la parole à M. Zephirin Diabre, Administrateur adjoint du Programme des Nations Unies pour le développement.

**M. Diabre** : Je mesure à leur juste valeur le privilège et l'honneur qui me sont faits aujourd'hui de pouvoir m'adresser à ce Conseil, au nom du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), sur l'importante question du passage du Timor oriental à l'indépendance et du soutien nécessaire de la communauté internationale à la viabilité du premier nouvel État de ce millénaire. Ce privilège est d'autant plus rare que c'est vous, Monsieur le Président, Ministre des affaires étrangères de l'Irlande, partenaire précieux du PNUD, qui présidez aujourd'hui cette importante réunion de notre Conseil.

Les agences, fonds et programmes des Nations Unies sont solidement établis au Timor oriental et sont déterminés à soutenir cette nation pendant la période de transition et au moment de son passage à l'indépendance. Tout le monde comprend aisément combien l'assistance extérieure sera nécessaire pour de nombreuses années encore. À ce jour, le PNUD, y compris son programme de Volontaires, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation mondiale de la santé, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Bureau international du Travail, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme alimentaire mondial, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et le Fonds des Nations Unies pour la population ont des bureaux à Dili et ont mis en oeuvre des programmes importants destinés à soutenir l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) ainsi que le deuxième gouvernement de transition du Timor oriental dans leur domaines respectifs de compétence et d'expertise.

Leurs activités sont coordonnées par le Coordonnateur des Nations Unies pour le développement, qui est également le représentant du PNUD au Timor oriental. Dès que l'indépendance sera obtenue, ce poste deviendra un poste normal de Coordonnateur résident des Nations Unies/Représentant résident du PNUD. Le titulaire de ce poste servira en tant qu'adjoint du Représentant spécial du Secrétaire général et aura pour tâche de renforcer la cohésion du système des Nations Unies dans le pays et d'assurer une collaboration étroite entre la Mission des Nations Unies, les agences, les fonds et les programmes. Une ébauche du bilan commun du pays a déjà été préparée et un plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement doit être approuvé

par le nouveau gouvernement dès après l'indépendance. Cette étape franchie, des programmes réguliers pourront être soumis aux conseils des fonds et programmes avant la fin de l'année 2002.

C'est le lieu pour moi de dire combien l'engagement personnel, l'ouverture d'esprit, la capacité de rassembler et la disponibilité constante du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Sergio Viera de Mello, a été d'un apport inestimable à l'action des fonds et programmes du système des Nations Unies. Je tiens à lui renouveler ici nos remerciements et à l'assurer de notre engagement à ses côtés, pour continuer à faire de son importante mission le succès que tout le monde souligne déjà.

Au cours des deux dernières années, l'assistance du Groupe de développement des Nations Unies est passée du soutien d'urgence à la reconstruction et au développement. Aujourd'hui, l'accent est mis sur le renforcement des capacités, et en particulier la formation, le renforcement des institutions, la formulation des politiques, lesquels domaines sont au coeur des préoccupations de la nouvelle nation. Avec le soutien du PNUD, un cadre général de développement des capacités dans la gestion du secteur public a été formulé et officiellement adopté. Les secteurs de la santé, de l'énergie, de l'eau, la gestion des catastrophes naturelles, le système judiciaire et la mise en place de l'Office de l'Inspecteur général font l'objet d'une assistance pour le renforcement des capacités nationales. Le processus électoral a également bénéficié d'une assistance importante. Une unité de coordination a été mise en place au sein du gouvernement afin d'assurer une bonne coordination des activités et de soutenir les efforts de mobilisation des ressources auprès des donateurs.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

Avec le retrait en cours du personnel civil de l'ATNUTO et la mise en place du deuxième Gouvernement de transition, il est de plus en plus clair que pour maintenir le succès actuel de la mission de l'ATNUTO au-delà de l'indépendance, le Timor oriental continuera d'avoir besoin d'un important soutien international en personnel pour une période de transition.

Pour des raisons connues de tous, il n'y a pas suffisamment de Timorais de l'Est qualifiés et expérimentés pour assurer la viabilité du nouvel État et entreprendre la tâche immense de réaliser l'édification

nationale et d'assurer un développement durable dans l'un des pays les plus pauvres du monde.

Comme l'ont indiqué le Représentant spécial du Secrétaire général et le Ministre, le PNUD a, à la demande de l'autorité de transition, achevé une étude technique sur les besoins en ressources humaines à court et à moyen termes. L'étude montre que pour assurer une stabilité politique, 96 postes seront nécessaires pour des périodes allant jusqu'à 24 mois. Certains des postes comporteront des tâches d'exécution, mais la majorité d'entre eux concerneront surtout les activités d'encadrement et de conseil nécessaires pour renforcer les connaissances et le savoir-faire des responsables du Timor oriental en vue de leur permettre d'exercer sans délai des tâches d'exécution. L'étude comporte également des illustrations, en utilisant des formats standardisés pour les définitions d'emploi liées aux postes requis.

En plus de ces postes, le PNUD estime qu'environ 200 autres seront nécessaires pour traiter efficacement des problèmes de la lutte contre la pauvreté et du développement durable, dans le cadre du processus d'édification nationale. Le PNUD fera davantage, en étroite collaboration avec le Gouvernement, pour définir ces positions de façon plus précise. Un rapport préliminaire sera prêt avant la prochaine conférence des donateurs sur le Timor oriental, prévue à la mi-décembre à Oslo.

Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer la détermination du PNUD de continuer de soutenir les efforts visant à mobiliser les ressources financières en vue de financer, à l'aide de sources volontaires, les quelques 200 postes nécessaires à la mise en place de capacités nationales. Mais nous devons être réalistes quant aux chances de répondre à tous les besoins futurs de développement du Timor oriental. Les fonds disponibles pour le Timor oriental sont tout à fait limités et des choix difficiles sur les priorités devront être faits dans le cadre de l'enveloppe globale. En outre, la concurrence des besoins face à des ressources de développement limitées et l'émergence de nouvelles priorités mondiales rendront la tâche plus difficile. Les agences, fonds et programmes des Nations Unies disposent de ressources financières limitées et devront compter sur d'autres contributions de donateurs bilatéraux et autres pour financer pleinement les programmes au Timor oriental aujourd'hui et à l'avenir.

Il est clair que l'inclusion d'une composante d'appui au personnel civil dans la mission de succession envisagée apportera une contribution majeure au maintien de la stabilité politique au Timor oriental après l'indépendance. Nous pensons sérieusement que sans la garantie de ce soutien, les fonctions essentielles de l'État seront compromises.

L'Organisation des Nations Unies a été chargée de la responsabilité d'assurer une transition réussie du Timor oriental, de la situation d'urgence de 1999 à l'indépendance, en tant que membre à part entière de la communauté des nations. Si nous, au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement, savons que notre relation ne fait que commencer alors que la nation commence sa nouvelle vie indépendante, nous savons aussi que nous ne sommes pas en mesure d'assumer pleinement notre rôle normal en l'absence d'homologues avec lesquels nous pourrions coopérer dans de nombreux domaines. Les Timorais de l'Est eux-mêmes ont élu leur première Assemblée constituante, et ses dirigeants ont décidé qu'un appui extérieur considérable devait être fourni par la communauté internationale pour que le nouveau gouvernement puisse assumer ses responsabilités. Le Groupe des Nations Unies pour le développement et le peuple du Timor oriental sont convaincus que le Conseil trouvera les moyens d'assurer que l'Organisation des Nations Unies, appuyée par des contributions volontaires généreuses, pourra achever sa tâche, à savoir mettre en place non seulement des éléments d'appui pour la toute nouvelle fonction publique, mais également des programmes importants en vue de l'édification nationale et de l'élimination de la pauvreté à long terme. C'est ainsi que nous contribuerons à mettre en place un Gouvernement fort, confiant et compétent au Timor oriental, ayant la capacité et la détermination de répondre aux besoins de tous ses citoyens.

*(l'orateur reprend en français)*

Tels sont en substance l'analyse et l'éclairage du Programme des Nations Unies pour le développement sur la recommandation soumise à la haute et précieuse attention des membres du Conseil. Je continue à mesurer combien sont grands l'honneur et le privilège qui m'ont été faits de pouvoir en faire ici la présentation aujourd'hui même.

**M. Mahbuhani** (Singapour) *(parle en anglais)* :  
Je voudrais tout d'abord vous souhaiter la bienvenue à

New York, Monsieur le Ministre Cowen. Étant donné que c'est le dernier jour de la présidence irlandaise, nous voudrions vous féliciter ainsi que votre équipe. Cela a été un mois difficile, et votre équipe a fait un excellent travail.

Nous voudrions également souhaiter la bienvenue à nos amis M. Sergio Vieira de Mello et, bien sûr, au Premier Ministre M. Mari Alkatiri, que je félicite encore une fois de la bonne organisation des élections. Nous souhaitons également la bienvenue à nos collègues de la Banque mondiale et du Programme des Nations Unies pour le développement.

Avant d'aborder le fonds d'une question qui est pour nous d'une grande importance, je souhaite faire trois brèves remarques sur la procédure qui découlent des discussions que nous avons eues sur le projet de déclaration présidentielle. Ce sont des questions de procédure importantes car elles pourraient entrer en jeu lorsqu'en élaborant le projet de résolution, nous décidons de l'avenir du Timor oriental.

La première question de procédure est celle-ci : lorsque les membres produisent des décisions du Conseil, faut-il tenir compte uniquement de nos intérêts nationaux ou devons-nous également prendre en compte les préoccupations de la communauté internationale? Nous pensons, et c'est un point important, que chacun d'entre nous exerce deux fonctions : sa capacité nationale et sa capacité en tant que représentant de la communauté internationale. Cela figure d'ailleurs au paragraphe 1 de la Charte, qui se lit comme suit :

« Ses membres confèrent au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales et reconnaissent qu'en s'acquittant des devoirs que lui impose cette responsabilité le Conseil de sécurité agit en leur nom. »

Nous pensons qu'il importe d'en tenir compte lorsque nous discutons de la situation au Timor oriental.

La deuxième question est la suivante : lorsque nous produisons des décisions, comment pouvons-nous tenir compte des vues des autres États Membres? Nous avons eu une discussion très fructueuse avec les pays fournisseurs de contingents. Cet après-midi, nous entendrons les vues d'autres États Membres. Comment faire pour tenir compte de ces vues lorsque nous prenons des décisions concrètes sur le Timor oriental?

Il s'agit d'une vraie question à laquelle il importe de répondre.

La troisième question de procédure est celle-ci : lorsque nous prenons des décisions, comment se souvenir des décisions et des engagements passés et comment les faire rentrer en jeu? Par exemple, Monsieur le Président, vous avez au cours de la journée lu une déclaration présidentielle sur les femmes et la paix et la sécurité, qui, me semble-t-il, faisait référence au Timor oriental. Comment cette déclaration présidentielle peut-elle s'appliquer au Timor oriental?

Je pose ces questions de procédure car elles se poseront dans l'avenir.

Aujourd'hui, en réponse à votre appel, Monsieur le Président, par souci de brièveté et pour souligner les questions les plus importantes, je ne vais pas donner lecture du texte que nous avons fait distribuer. Mais étant donné l'importance du Timor oriental pour Singapour et pour notre région toute entière, j'espère que vous me permettrez de faire sept remarques.

Tout d'abord, je voudrais dire qu'à l'évidence, nous souscrivons pleinement au rapport du Secrétaire général. Il est normal de le dire pour tous les rapports du Secrétaire général, mais il est néanmoins important de se souvenir que cette fois-ci, le Secrétaire général a produit un rapport soigneusement conçu et équilibré qui indique comment réduire considérablement cette importante opération au Timor oriental afin d'assurer une transition ordonnée. Les chiffres sont fournis dans le rapport, et le Secrétaire général indique également comment la présence de l'ONU sera réduite alors que la Force de défense du Timor oriental et le Service de police du Timor oriental seront mis en place. Je suis très heureux que nous approuvions aujourd'hui le rapport du Secrétaire général.

Deuxième remarque importante – et je suis content que M. Sergio Vieira de Mello l'est souligné : nous avons entrepris un gros travail au Timor oriental et nous nous devons de le terminer. Je crois que c'est ce que M. Sergio Vieira de Mello a dit précisément. Mais la question est de savoir de quel travail il s'agit. Et là, je suppose que beaucoup de gens se disent que lorsque le Timor oriental sera indépendant, le travail sera terminé et l'ONU aura terminé sa mission. Mais, de toute évidence, les exigences du mandat ont été énoncées au paragraphe 2 de la résolution 1272 (1999), dont je vais d'ailleurs donner lecture, car je pense que cela est important :

« *Décide également* que le mandat de l'ATNUTO comprendra les éléments suivants :

- a) Assurer la sécurité et le maintien de l'ordre sur l'ensemble du territoire du Timor oriental;
- b) Mettre en place une administration efficace;
- c) Aider à créer des services civils et sociaux;
- d) Assurer la coordination et l'acheminement de l'aide humanitaire, ainsi que l'aide au relèvement et au développement;
- e) Appuyer le renforcement des capacités en vue de l'autonomie;
- f) Contribuer à créer les conditions d'un développement durable; »

Il s'agit là d'exigences simples. Les avons-nous satisfaites? L'aurons-nous fait d'ici l'indépendance? La réponse est « Non ».

Il est intéressant de signaler, eu égard à nos discussions sur les stratégies de retrait, une note (S/2001/905) du Président du Conseil en date du 25 septembre, qui disait au paragraphe 6 :

« Le Conseil convient qu'un des principaux critères à appliquer dans la prise d'une décision concernant la réduction ou le retrait d'une opération de maintien de la paix consiste à savoir s'il s'est acquitté de son mandat avec succès ».

Cela est extrait d'une note du Président du Conseil de sécurité. Nous avons là un cas réel auquel nous devons appliquer l'engagement que nous avons pris. Nous nous sommes donnés un mandat et devons en conséquence terminer le travail. J'espère que tous les membres seront d'accord sur ce point.

Troisième remarque : si l'on considère l'histoire récente de l'ONU, nous n'avons hélas pas remporté beaucoup de succès. Mais le Timor oriental a un potentiel réel de succès. Mais pour cela, il nous faut comprendre pourquoi nous n'avons pas eu davantage de succès dans le passé. Pour citer deux exemples récents, auxquels je me réfère dans ma déclaration écrite – la République centrafricaine et la Guinée-Bissau – nous sommes hélas partis avant d'avoir fini le travail. Nous pensons donc qu'il ne faut pas que cela arrive au Timor oriental.

Mais on ne remporte jamais des succès facilement. Si cela était facile, nous connaîtrions des succès tous les jours. Mais nous n'en connaissons pas tous les jours. Le succès passe par une réflexion approfondie, un jugement précis, un travail ardu, le dévouement et l'engagement. On peut comparer le succès à un canard qui nage gracieusement sur un lac. Tout ce que l'on voit, c'est un mouvement gracieux à la surface; on ne voit pas le mouvement de pédalage intense sous l'eau. Le Conseil de sécurité se doit de faire le travail intense et invisible qui fera du Timor oriental un succès. Nous pensons que cela est possible si nous prenons les bonnes décisions maintenant et dans les mois qui viennent.

Quatrième remarque : la clef du succès au Timor oriental réside dans un financement assuré. Dans ce contexte, un financement assuré implique des contributions régulières. Nous pensons que cela est nécessaire pour protéger les investissements qui ont été faits et les succès remportés à ce jour. Mais ce qui est le plus important est que si les choses tournaient mal au Timor oriental, combien d'argent devrait-on encore dépenser s'il fallait retourner au Timor oriental et refaire ce que nous avons déjà fait? Je crois que même avec des contributions limitées, nous pourrions maintenir notre succès, nous devons le faire afin d'éviter de faire des économies de bout de chandelle et de jeter l'argent par les fenêtres.

Cinquième remarque : Nous avons une responsabilité à l'égard du peuple du Timor oriental. En effet, au paragraphe 47 de son rapport (S/2001/983), le Secrétaire général dit :

« La responsabilité initiale d'établir un État du Timor oriental viable appartient à son peuple. Les Timorais ont amplement démontré leur volonté de s'atteler à cette tâche par l'imagination dont ils ont fait preuve, les sacrifices qu'ils ont consentis et la détermination qu'ils manifestent. Je demande instamment au Conseil de sécurité de veiller à ce que ces fondations soient fermement mises en place et de consolider la contribution remarquable qu'il a déjà apportée à cette entreprise historique. »

Je suggère que nous fassions droit aux paroles du Secrétaire général et que nous assumions notre responsabilité à l'égard du peuple du Timor oriental.

Sixième remarque : n'oublions pas les implications que pourrait avoir un échec au Timor

oriental pour les autres entreprises de l'ONU. Ce n'est pas secret, nous savons tous que l'ONU envisage de conduire aujourd'hui une mission très difficile, dangereuse même, dans une autre région de l'Asie : l'Afghanistan. Un succès de l'ONU au Timor oriental renforcerait son prestige et son image. Ce qui renforcerait sa crédibilité lorsqu'elle relèvera d'autres défis difficiles et continus, pas seulement en Afghanistan, mais également en Afrique et dans les Balkans. Il est clair maintenant, à la lumière des événements du 11 septembre et de la campagne mondiale contre le terrorisme, qu'il est important que nous remportions ces succès dans le cadre de l'ONU.

Notre septième remarque clef – et il s'agit, pour Singapour, d'un élément crucial – c'est que cette question a pour nous une dimension stratégique. En effet, l'avenir du Timor oriental et celui de la région sont inextricablement liés. Un Timor oriental instable aurait un effet déstabilisateur pour la région tout entière, qui a eu à faire face à diverses transformations difficiles. Cela compliquerait les efforts déployés par la région pour régler les problèmes politiques et économiques auxquels elle est confrontée.

La façon dont l'ONU agira au Timor oriental, après l'indépendance, aura donc de très vastes conséquences stratégiques pour notre région tout entière. Pour nous, le Timor oriental n'est pas une question abstraite; ce n'est pas uniquement un autre point à l'ordre du jour. C'est une question cruciale d'importance stratégique pour Singapour et d'autres pays de la région.

Sans nul doute, d'autres membres du Conseil peuvent avoir une position plus détachée à l'égard du Timor oriental. La nature même de la diplomatie multilatérale implique que chaque question n'a pas la même importance pour chacun des membres du Conseil. Toutefois, la façon dont le Conseil réagira face à cette question aura inévitablement une incidence sur la manière dont toute notre région percevra les autres initiatives qui pourraient nous sembler aussi éloignées de nos préoccupations immédiates que celle du Timor oriental pourraient l'être pour certains membres du Conseil.

Enfin, je suis heureux que nous approuvions le rapport et les recommandations du Secrétaire général. Cette approbation est importante à ce stade-ci parce qu'elle envoie un message de confiance très important au peuple du Timor oriental, qui doit s'interroger, à

mesure qu'il progresse vers l'indépendance, sur le niveau d'appui qu'il recevra de la part de la communauté internationale. Avec cette déclaration présidentielle, nous envoyons un message très positif. Nous espérons simplement que nous nous souviendrons de cette déclaration présidentielle lorsque nous nous retrouverons ici au début de janvier pour examiner la structure concrète de l'assistance que fournira l'ONU au Timor oriental.

**Mlle Durrant (Jamaïque) (*parle en anglais*) :** Ma délégation est heureuse de vous voir, Monsieur le Président, diriger cette séance du Conseil de sécurité, car elle marque un autre jalon important dans la période menant à l'indépendance du Timor oriental. Nous nous associons aux orateurs précédents pour souhaiter la bienvenue au Premier Ministre du second gouvernement de transition du Timor oriental et à son équipe, et nous tenons à leur dire que la Jamaïque continuera d'être solidaire du peuple est-timorais.

Je voudrais également remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Sergio Vieira de Mello, de la façon dont il dirige l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) et de son exposé très complet. En outre, nous souhaitons remercier l'Administrateur adjoint du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Vice-Président de la Banque mondiale des contributions qu'apportent leurs organismes au développement du Timor oriental.

Après le succès des élections au Timor oriental le 30 août dernier, et les progrès réalisés par l'ATNUTO dans la mise en oeuvre du mandat qui lui a été confié en vertu de la résolution 1272 (1999), il importe que le Conseil examine à nouveau le rôle futur de l'ONU et la voie à suivre par le peuple est-timorais. Ce faisant, nous devons avoir à l'esprit les paroles suivantes du Secrétaire général, avec lesquelles nous sommes tout à fait d'accord :

« Le principal défi à relever dans le cas du Timor oriental est de faire en sorte que n'aient pas été inutiles, faute d'une attention et d'un appui suffisants de la communauté internationale au nouvel État, les sacrifices considérables consentis par les Timorais, l'investissement substantiel de la communauté internationale, et finalement la coopération des parties, qui est la condition même d'une transition réussie vers l'indépendance. »  
(S/2001/394, par. 43)

Comme l'a indiqué l'Ambassadeur Mahbubani, le Conseil discute depuis plusieurs mois du passage du maintien de la paix à la consolidation de la paix. Nous avons maintenant un cas concret devant nous, celui du Timor oriental, et il est important pour nous de montrer que nous allons traduire nos paroles en actes. Nous devons donc prendre rapidement des mesures pour régler les problèmes qui sont toujours en suspens, et pour consolider les acquis des deux dernières années. Nous devons continuer de jeter les bases de la mise sur pied d'une administration efficace en mettant l'accent sur le renforcement des capacités et la formation des Timorais de l'Est pour qu'ils puissent exercer leur autonomie et leur indépendance.

Nous nous réjouissons du fait que l'ATNUTO ait continué de se concentrer sur l'accélération du transfert des pouvoirs. L'Assemblée constituante a prêté serment et a commencé ses travaux sur l'élaboration de la Constitution. Un second gouvernement de transition a été mis en place. Parallèlement au transfert des pouvoirs exécutifs, le recrutement et la formation des fonctionnaires se sont améliorés. Une administration publique fonctionnelle, composée de Timorais de l'Est, est en train de voir le jour.

Nous notons également qu'il y a eu trois fois plus de réfugiés qui sont rentrés au Timor oriental en septembre par rapport au mois d'août. Nous devons aussi nous employer à assurer la sécurité de ceux qui se trouvent au Timor occidental. Dans les deux cas, la coopération du Gouvernement indonésien demeure importante. Nous avons donc été déçus de voir que les pourparlers sur la phase de sécurité imposée par le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité n'ont pas été fructueux et qu'il n'y a pas de consensus sur le mémorandum d'accord. L'intention du Gouvernement indonésien de cesser de fournir de l'aide humanitaire aux réfugiés rend ces pourparlers encore plus urgents, et nous espérons que d'autres discussions auront lieu dans un esprit de compromis et de compréhension. Nous nous félicitons de la coopération entre la composante militaire de l'ATNUTO et les forces armées indonésienne, ainsi que de l'accord intervenu afin d'améliorer la coopération en matière de sécurité. Nous aimerions rendre hommage au Gouvernement indonésien pour ses efforts à cet égard, et réaffirmer que la promotion continue de bonnes relations entre les deux Gouvernements est essentielle pour l'avenir du Timor oriental.

Nous devons également considérer les dangers que représentent, pour une paix durable, une pauvreté et un sous-développement endémiques. Ma délégation accorde donc une très grande importance aux progrès continus en matière de développement économique et social au Timor oriental. Le rapport du Secrétaire général indique que la réduction du personnel et des dépenses de l'ONU aura une incidence négative sur la croissance économique du territoire. Nous convenons que les initiatives de réduction de la pauvreté et les réformes structurelles constituent un bon départ. Par conséquent, nous nous félicitons des efforts continus déployés par le PNUD et la Banque mondiale pour apporter une aide dans les domaines de la réduction de la pauvreté et de la reconstruction. Toutefois, nous devons également aider la population du Timor oriental à instaurer un climat propice à une croissance économique continue et à un développement durable. Une coordination et une planification adéquates visant à assurer un développement simultané dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'agriculture permettront de promouvoir le développement global.

Il est évident que les réalisations de l'ATNUTO depuis le référendum de 1999 sont très importantes, et elle a mis en oeuvre avec succès plusieurs éléments du mandat que le Conseil lui a confié dans la résolution 1272 (1999). Néanmoins, il est tout aussi évident que la population est-timoraise aura besoin d'un appui supplémentaire. Le Secrétaire général fait remarquer dans son rapport que l'objectif premier d'une mission réussie doit consister à assurer la sécurité du Timor oriental, ainsi que la viabilité et la stabilité de ses structures gouvernementales. C'est dans ce contexte que nous appuyons pleinement les recommandations formulées par le Secrétaire général en vue d'une présence internationale accrue après l'indépendance.

Je voudrais maintenant faire quelques observations sur les questions soulevées dans le rapport du Secrétaire général.

Premièrement, la composante militaire doit pouvoir travailler efficacement avec le système judiciaire afin de parvenir à maintenir l'ordre public. Ces deux entités ont un rôle à jouer dans la réconciliation et le retour des réfugiés. Nous sommes favorables à une composante militaire qui soit en mesure de s'attaquer aux menaces internes et externes au Timor oriental, et nous attendons avec intérêt l'élargissement du Service de police du Timor oriental et de la Force de défense du Timor oriental. Une

réduction accrue de la composante militaire ne devrait se produire que parallèlement au renforcement de la capacité des autorités locales chargées de l'application de la loi et de la défense. Il est certain qu'il faudra constamment réexaminer la situation au fur et à mesure qu'elle évoluera.

Deuxièmement, en ce qui concerne la composante civile, le Secrétaire général a noté un grave manque d'experts locaux, qui seraient nécessaires à l'exécution de services essentiels à la stabilité et au fonctionnement du gouvernement, et nous avons vu d'autres orateurs soulever ces questions. Étant donné l'importance de cette centaine de services, nous soutenons la recommandation qu'ils soient financés sur les contributions mises en recouvrement.

Toutefois, on lit au paragraphe 80 du rapport du Secrétaire général l'observation suivante :

« Étant donné l'ampleur sans précédent du mandat confié à l'ATNUTO, et étant donné aussi la nécessité de construire l'administration en partant de zéro, il faudra sans aucun doute d'autres formes d'assistance extérieure pour que d'autres services puissent fonctionner. »  
(S/2001/983)

Il est aussi noté dans ce paragraphe que nous aurons besoin du financement provenant de contributions volontaires, et que, en plus de la centaine de services, nous aurons besoin de 135 autres fonctions essentielles à l'efficacité du nouvel État.

Nous nous joignons donc au Secrétaire général dans son appel lancé aux donateurs pour qu'ils contribuent généreusement afin de faire face à ces besoins.

Troisièmement, nous sommes préoccupés par le fait que le système d'administration de la justice en soit encore à l'état embryonnaire, et nous pensons qu'il requerra une attention particulière. Nous pensons donc qu'il convient d'insister davantage sur la justice et sur les droits de l'homme, et nous encourageons un plus grand soutien à l'administration civile du Territoire, en particulier.

Quatrièmement, nous félicitons l'ATNUTO pour l'attention qu'elle porte aux questions de parité des sexes. Nous sommes heureux de constater l'élection d'un certain nombre de femmes à l'Assemblée constituante, et nous pensons qu'il est important pour l'avenir du Timor oriental de continuer à prendre des

dispositions relatives au rôle de la femme dans la société. Nous soutenons fermement le point de vue que les initiatives en matière de parité des sexes devraient continuer à faire partie intégrante de la composante civile, et c'est probablement une très bonne chose que nous ayons été en mesure d'adopter aujourd'hui la déclaration présidentielle sur les femmes, la paix et la sécurité.

Cinquièmement, du fait de l'importance que nous attachons au processus de réconciliation, nous soutenons les projets du Secrétaire général concernant le Groupe d'enquête sur les crimes graves. La délégation pense que la poursuite des personnes responsables de crimes de guerre et d'autres actes atroces est essentielle au maintien et au respect de l'ordre public, et que cela aura un impact positif sur la réconciliation.

Dans le même esprit, nous espérons que la Cour suprême de l'Indonésie entreprendra bientôt la révision des verdicts rendus à l'endroit des personnes responsables de la mort de fonctionnaires du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le 6 septembre 2000.

Le rapport du Secrétaire général a identifié un certain nombre de domaines essentiels dans la structure du gouvernement du Timor oriental, qui appelleront un soutien permanent de notre part. Si nous voulons être cohérents dans notre approche et notre engagement à l'endroit du peuple du Timor oriental, la communauté internationale doit s'assurer qu'un financement adéquat et garanti sera fourni là où cela sera nécessaire.

Mais, si nous nous fondons sur l'expérience passée de l'ATNUTO, il est clair que nous ne pouvons pas compter largement sur les contributions volontaires. Le rapport du Secrétaire général indique que les contributions volontaires sont déjà utilisées à l'extrême limite du possible au Timor oriental, et que même les deux principaux fonds d'affectation spéciale n'ont pas encore été entièrement dotés, les organismes des Nations Unies connaissant d'importantes contraintes.

Nous voudrions souligner que nous sommes arrivés jusqu'à ce point en nous reposant sur la détermination, l'engagement et le sacrifice du peuple du Timor oriental et de ses dirigeants, et sur la direction de l'ATNUTO et l'implication étroite du Conseil et de la communauté internationale. Au moment où le Timor oriental rejoint la communauté

internationale, nous ne devons pas décevoir à jamais la confiance que le peuple du Timor oriental a mise en nous. Il mérite non seulement que nous l'accueillions au sein de la communauté internationale, mais aussi que nous garantissons son avenir.

**M. Wang Yingfan** (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais vous souhaiter chaleureusement la bienvenue et exprimer notre satisfaction de vous voir présider notre séance. Nous voudrions aussi souhaiter la bienvenue aux représentants du Timor oriental, de la Banque mondiale et du Programme des Nations Unies pour le développement, et les remercier pour leurs déclarations. Nous voudrions aussi remercier M. Vieira de Mello pour son exposé d'ensemble.

Nous sommes heureux des progrès évidents que le Timor oriental continue de faire dans différents domaines à la suite de l'élection de l'Assemblée constituante. Nous sommes satisfaits des efforts fructueux faits à cet égard par l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO).

La délégation chinoise se félicite de la décision prise par le Timor oriental de déclarer son indépendance le 20 mai de l'année prochaine. L'indépendance du Timor oriental est le résultat des efforts communs accomplis par le peuple timorais et par la communauté internationale, et il constitue aussi un progrès important de la part de l'ONU dans l'accomplissement de sa mission au Timor oriental.

Cependant, le 20 mai n'est en aucune façon une date de fin d'activité pour l'ATNUTO. Ma délégation a toujours souligné que, même après l'indépendance du Timor oriental, il sera impératif de maintenir là-bas une présence internationale considérable, afin d'exécuter le mandat confié à l'ATNUTO par le Conseil de sécurité et de garantir le succès total de l'intervention de l'ONU au Timor oriental.

Dans son rapport, le Secrétaire général a soumis plusieurs recommandations spécifiques concernant la composition et la dimension d'une mission future. Nous considérons que ses recommandations sont pragmatiques et réalisables. Le paragraphe 84 du rapport souligne en particulier l'opinion qu'il a exprimée dans son rapport intitulé « Pas de sortie sans stratégie » :

« Le principal défi à relever dans le cas du Timor oriental est de faire en sorte que n'aient pas été inutiles, faute d'une attention et d'un appui suffisants de la communauté internationale au nouvel État, les sacrifices considérables consentis par les Timorais, l'investissement substantiel de la communauté internationale, et finalement la coopération des parties, qui est la condition même d'une transition réussie vers l'indépendance. » (S/2001/983)

Cette déclaration va au coeur du sujet et nous incite à réfléchir profondément. La réalisation de l'indépendance du Timor oriental ne représente que la moitié de ce que l'ONU a entrepris d'y réaliser. Après le 20 mai, en tant que jeune État indépendant, le Timor oriental devra faire face à une tâche énorme de reconstruction. Dans de nombreux domaines, l'aide de l'ONU sera indispensable.

Le retrait final de l'ONU du Timor oriental doit avoir comme condition préalable l'exécution totale de son mandat, tel que défini dans la résolution 1272 (1999). Après l'indépendance du Timor oriental, la présence permanente de l'ONU aura pour objectif de s'assurer que les efforts faits jusqu'à présent par la communauté internationale, y compris l'ONU, au Timor oriental ne seront pas gâchés.

Dans son rapport, le Secrétaire général a dit qu'il allait soumettre ses propositions à l'examen et à l'approbation du Conseil de sécurité. Je voudrais souligner le fait qu'il a utilisé le mot « approbation ». Ayant soigneusement examiné les besoins objectifs du processus d'indépendance au Timor oriental et les recommandations pratiques faites par le Secrétaire général, la Chine soutient ces recommandations. Bien sûr, cela s'entend dans la mesure où des ressources suffisantes seront allouées à la mission qui succédera à l'ATNUTO.

Pour terminer, nous soutenons la déclaration présidentielle qui doit être faite à la clôture de cette séance.

**M. Levitte** (France) : Monsieur le Président, merci d'honorer de votre présence notre réunion d'aujourd'hui à un moment si important pour le Timor oriental. Le salut de la France va à M. Mari Alkatiri, qui dirige avec compétence le deuxième Gouvernement timorais de transition.

Le salut de la France va aussi à M. Sergio Vieira de Mello. Son exposé, comme toujours, nous a avec précision et clarté montré le point des affaires, mais surtout la voie à suivre. La France souscrit mot pour mot au langage qu'il a employé. M. Sergio Vieira de Mello est un de ces hommes qui font honneur à l'Organisation des Nations Unies. Du Cambodge à Timor, toute sa carrière est l'exemple même de ces grands serviteurs de l'ONU qui explique pourquoi cette année, le jury d'Oslo a décidé d'octroyer le prix Nobel de la paix à l'ONU.

Plus tard dans le débat, l'Ambassadeur de l'Union européenne, l'Ambassadeur de Belgique, exprimera la position des 15 membres de l'Union européenne et donc je me limiterai, comme vous, Monsieur le Président, nous y avez invités, à quelques brèves remarques et puisque c'est un débat et que notre ami Kishore Mahbubani aime le débat, je vais répondre à Kishore Mahbubani.

Clairement, Timor et l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) sont déjà un des exemples d'expérience réussie des Nations Unies. Sergio Vieira de Mello a dit qu'il fallait rester prudent. Il a raison. Il faut aller au bout de la route. Mais déjà, les succès sont au rendez-vous. Les élections ont été parfaites. La rédaction de la constitution par l'Assemblée constituante avance à bon rythme. La proclamation de l'indépendance, dans l'amitié et la coopération avec l'Indonésie, est programmée pour le 20 mai 2002. Je remercie le chef du Gouvernement de son invitation. Je pense que sans hésiter le Conseil de sécurité se rendra, le 20 mai, à Dili pour être aux côtés du chef du Gouvernement en ce grand jour.

Mais naturellement, l'histoire de Timor et de l'engagement international à Timor ne s'arrêtera pas au jour de l'indépendance. Nous ne devons pas – Kishore Mahbubani l'a dit à juste titre – répéter les erreurs du passé. Il ne doit pas y avoir de sortie sans stratégie. La stabilité de la région tout entière en dépend.

Du reste, l'énorme investissement que la communauté internationale a déjà consenti et à juste titre en faveur de Timor ne saurait être mis en danger. Plus d'un milliard de dollars d'aide multilatérale a déjà été mobilisé depuis octobre 1999 pour marquer la solidarité de toutes nos nations avec Timor. Aujourd'hui encore, un quart des soldats sous casques bleus déployés à travers le monde se trouve à Timor.

C'est dire que la solidarité de la communauté internationale a été forte et celle de la France, qui n'a pas d'intérêt national à Timor ni dans cette région, restera exemplaire. Je le dis et je l'affirme : chaque citoyen français dépense huit fois plus que chaque citoyen singapourien au service de la construction de l'État de Timor, même si le niveau de vie des Singapouriens est supérieur au niveau de vie des Français. C'est un chiffre parmi d'autres. C'est le témoignage de l'engagement de la France car c'est ainsi que la France estime que son rôle non pas au Conseil de sécurité mais au service de l'ONU, doit être accompli.

Mais il y a un vrai débat – et on le sent bien dans nos interventions – qui résulte du caractère complexe d'une opération comme celle de Timor. En réalité, de plus en plus, les Nations Unies sont engagées dans des opérations qui sont à la fois du maintien de la paix et de l'édification de la nation. Pour conduire ces opérations, la France a estimé depuis longtemps qu'il était nécessaire que notre Conseil de sécurité développe un double partenariat. Je l'ai dit, il y a déjà 18 mois, je l'ai redit depuis et je le redis aujourd'hui – je crois que c'est important – : le premier partenariat, c'est naturellement le partenariat du Conseil de sécurité avec les pays qui fournissent des contingents. Ils exprimaient une frustration de ne pas être assez associés. Notre Conseil, je crois, a su répondre à leurs préoccupations à travers la résolution 1353 (2001) et j'ai eu l'honneur, sous présidence française du Conseil de sécurité, d'organiser les premières consultations de notre Conseil avec les pays qui fournissent des contingents sous le nouveau modèle qui, je crois, est un vrai progrès. Le deuxième partenariat de notre Conseil est avec les institutions internationales de la famille de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international, mais aussi naturellement le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dont je salue le représentant autour de cette table, et d'autres institutions encore. Il est essentiel qu'une bonne coordination existe et je crois que notre séance d'aujourd'hui prouve qu'elle peut exister entre ce que le Conseil de sécurité estime devoir faire et ce que les institutions de la famille des Nations Unies comme de Bretton Woods peuvent accomplir dans une bonne concertation avec les Nations Unies.

Et j'en viens au coeur de notre débat d'aujourd'hui, mais aussi d'un débat récurrent qu'on entend dans la salle d'à côté, celle de l'Assemblée

générale. C'est un vrai débat que nous devons aborder franchement. À mesure que le Conseil de sécurité développe ces opérations complexes – le Cambodge en a été un premier exemple; d'autres ont suivi; Timor en est encore un –, on voit bien que les compétences du Conseil de sécurité ont tendance à s'étendre de ce qui est strictement prévu par la Charte, c'est-à-dire le maintien de la paix et de la sécurité internationales, à des actions qui sont davantage de l'édification de la nation : la construction ou la reconstruction de l'économie, des structures sociales, la construction des structures étatiques également. Donc, dans les débats, notamment au sein de l'Assemblée générale, s'exprime une certaine frustration : jusqu'où le Conseil de sécurité va-t-il étendre ses compétences? Que restera-t-il à l'Assemblée générale si le Conseil de sécurité s'engage toujours davantage dans ces opérations complexes et intégrées?

Je crois que notre Conseil doit être attentif à ces frustrations qui s'expriment au sein de l'Assemblée générale. C'est pourquoi, dans le cadre de la préparation de la déclaration du Président, sur la base des remarquables recommandations du Secrétaire général, la France a souhaité que ce débat soit ouvert. Ce n'est pas une question de financement, parce que en tout état de cause, le financement doit être assuré. Il doit être sur budget obligatoire, que ce soit celui du budget ordinaire de l'ONU qui relève de l'Assemblée générale ou sur le budget obligatoire des opérations de maintien de la paix. C'est une question de répartition des compétences.

Je crois que c'est un débat que nous devons aborder pas seulement aujourd'hui, mais à propos des autres opérations complexes, de façon que lorsque nous allons vers un succès, comme nous y conduit Sergio Vieira de Mello, cela ne soit pas le succès d'un peuple, celui de Timor, d'un homme, Sergio Vieira de Mello, d'une institution peut-être, le Conseil de sécurité, mais celui véritablement de l'ensemble de la famille des Nations Unies, celui aussi de l'Assemblée générale.

**M. Granovsky** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, nous nous associons aux paroles de bienvenue qui vous ont été adressées et qui ont été adressées au Représentant spécial du Secrétaire général, au Premier Ministre du second gouvernement de transition du Timor oriental, au Vice-Président de la Banque mondiale et au représentant du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Nous nous félicitons vivement des travaux que l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO), a accomplis sous la direction exceptionnelle du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Sergio Vieira de Mello. Nous nous félicitons également grandement des progrès que ce territoire a réalisés sur la voie de l'indépendance. Nous saluons en particulier le succès des élections à l'Assemblée constituante, ce qui, à notre avis, atteste du bon développement des processus sociaux et politiques au Timor oriental. Nous sommes convaincus que la timorisation de l'autorité sur ce territoire est la seule voie à suivre pour l'édification d'un État indépendant et stable.

De façon générale, nous estimons que l'ONU a joué un rôle central dans les efforts qui ont été déployés pour surmonter la crise du Timor oriental. Il est indispensable d'envisager une évolution du rôle de l'Organisation dans la présence après-conflit de la communauté internationale dans ce nouvel État. Nous estimons que les effectifs, la configuration et les échéances touchant la future présence internationale doivent se fonder sur l'analyse des besoins réels du Timor oriental, tout en tenant compte de la dynamique de la situation sur l'île et de la position du Gouvernement du pays.

Un grand nombre d'organes et d'organismes des Nations Unies doit participer à la mise en place de l'État indépendant. Les structures régionales, les institutions financières internationales et les divers pays donateurs doivent soutenir les efforts de l'ONU qui, à notre avis, doit jouer un rôle de coordination dans ce processus. Nous estimons également qu'au fur et à mesure de la mise en place des structures gouvernementales au Timor oriental, la présence internationale doit être progressivement éliminée. Tous ces processus, en particulier la transition de l'ATNUTO à une nouvelle forme de présence de l'ONU, doivent se dérouler sans heurts et faire l'objet de vérifications soigneuses afin que les réalisations de l'ONU au Timor oriental puissent se poursuivre avec succès.

Compte tenu de tout ce que j'ai dit, je tiens à ajouter que nous souscrivons au contenu du dernier rapport du Secrétaire général et aux idées concrètes qui y sont formulées. Nous pensons que ce rapport examine avec justesse les mesures spécifiques de l'aide internationale à un Timor oriental indépendant. Nous aimerions cependant mieux connaître la teneur du programme d'assistance internationale. Le rapport du

Secrétaire général sur le futur rôle de l'ONU au Timor oriental peut être considéré comme un bon premier pas qui doit être suivi de mesures plus approfondies – on pourrait parler du prélude à une belle symphonie.

Nous comptons que les propositions détaillées du Secrétaire général seront présentées au Conseil de sécurité en même temps qu'une recommandation sur la dernière prorogation du mandat de l'ATNUTO prévue pour janvier de l'année prochaine, afin que le Conseil puisse, en temps utile et sans hâte excessive, préparer le mandat de la nouvelle mission et ce faisant, contribuer au succès des préparatifs de l'accession du Timor oriental à l'indépendance.

**M. Latona** (Maurice) (*parle en anglais*) : Ma délégation est heureuse de vous voir présider la présente réunion. Nous sommes également heureux de souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Vieira de Mello, et au Premier Ministre, M. Alkatiri. Nous les remercions de leurs exposés très complets. Nous souhaitons également la bienvenue aux représentants de la Banque mondiale et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et les remercions de leurs déclarations.

Je voudrais également féliciter, par l'intermédiaire du Premier Ministre, le peuple du Timor oriental d'avoir élu avec succès l'Assemblée constituante nationale dans une atmosphère de paix et exempte de violence. En effet, le taux de participation de 91 % au scrutin a prouvé, une fois de plus, qu'aucun courage ou souhait n'est plus fort que celui de l'autodétermination. Nous sommes heureux de noter que non seulement la paix et le calme ont été fermement rétablis dans le pays, mais que le peuple du Timor oriental est sur la voie qui lui permettra de parvenir bientôt, et de façon systématique et bien préparée, à l'objectif tant désiré de l'indépendance.

Le rapport du Secrétaire général est digne des meilleurs éloges car il donne des informations détaillées sur la situation au Timor oriental, en particulier après les élections pacifiques à l'Assemblée constituante, le 30 août 2001. Ma délégation appuie sans réserve les recommandations du Secrétaire général, en particulier celles qui portent sur la présence continue du personnel de l'ONU au Timor oriental.

Maintenant que la pierre angulaire de la démocratie populaire et du gouvernement représentatif a été posée, le but principal du gouvernement de

transition et du futur gouvernement sera de consolider ces principes pour que la reconstruction de l'île puisse être facilitée et accélérée. À cet égard, il est important que la communauté internationale accorde l'appui nécessaire au Timor oriental dans tous les domaines d'activité. Le Conseil de sécurité doit donc continuer de soutenir le Timor oriental et montrer qu'il y demeure pleinement attaché pendant la période de transition. Tout compromis ou toute insuffisance de la part de la communauté internationale pourrait conduire à une immobilisation, voire à un revirement de la situation, ce qui compromettrait les acquis obtenus.

Les élections à l'Assemblée constituante ont certes ouvert la voie à l'indépendance. Toutefois, pour que le peuple jouisse pleinement de l'indépendance, trois composantes sont essentielles au fonctionnement de la démocratie dans un pays nouvellement indépendant : un appareil judiciaire impartial et indépendant, un service de police civile compétent et bien formé, et un cadre administratif solide et ayant de larges assises. Le nouvel appareil judiciaire aura donc besoin d'une formation et d'un appui pour devenir plus professionnel et pour assumer son rôle efficacement, c'est-à-dire assurer la primauté du droit et la protection des droits de l'homme. À cet égard, nous nous félicitons de la promulgation du règlement 2001/25 du 14 septembre 2001, qui énonce les mesures permettant d'accroître l'efficacité du système pénal et d'accélérer le processus judiciaire.

De même, une police civile bien formée sera très importante pour le maintien de l'ordre public au Timor oriental et pour la promotion et la protection des droits de l'homme. Nous nous félicitons à cet égard des progrès réalisés dans la formation des Timorais de l'Est aux postes élevés de la police. Pour ce qui est de la mise en place d'une administration publique opérationnelle, nous nous félicitons des progrès considérables qui ont été accomplis au cours des deux dernières années dans la tâche qui consiste à créer de toutes pièces une fonction publique et les institutions qui s'y rattachent. Avec de meilleures installations pour la formation du personnel, nous sommes certains que les Timorais de l'Est seront en mesure d'assumer la responsabilité de leur pays de la meilleure façon possible.

Aucune paix ou stabilité durable n'est possible en l'absence d'un environnement sûr au Timor oriental. Bien que les élections se soient déroulées dans le calme, nous ne devrions pas négliger certains facteurs

susceptibles d'avoir un impact négatif sur le bon travail réalisé à ce jour. À cet égard, nous sommes préoccupés par les activités des milices et les marchés illégaux qui existent aux frontières – bien que ces derniers soient en régression – et par l'intimidation continue dont font l'objet les réfugiés. Le Conseil doit donc veiller à ce que les 80 000 réfugiés toujours en Indonésie puissent rentrer librement au Timor oriental. Tant qu'ils n'y seront pas réinstallés, il est impératif que l'assistance humanitaire se poursuive sans relâche.

Il est également important que le peuple du Timor oriental vive dans la sécurité. Cela n'est possible que si on garantit qu'ils puissent jouir pleinement et sans discrimination de leurs droits, si on encourage l'adoption de mesures de confiance et si on incorpore toutes les normes relatives aux droits de l'homme dans la Constitution actuellement en cours d'élaboration et qui devrait être terminée dans les 60 prochains jours, comme nous l'a dit le Premier Ministre.

Sur le plan extérieur, le Timor oriental a désespérément besoin de l'appui diplomatique des États voisins, notamment de l'Indonésie. Il est encourageant de noter que des réunions informelles ont déjà lieu à des niveaux plus élevés entre l'Indonésie et le Timor oriental. Nous nous félicitons de la réunion qui s'est tenue, le 12 septembre, entre la Présidente de l'Indonésie et le Représentant spécial, accompagné du Premier Ministre, du Ministre des affaires étrangères et de M. Xanana Gusmão. Nous nous félicitons également des négociations en cours entre l'Indonésie et le bureau du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en vue d'établir des arrangements techniques qui serviront de base au retour des organismes de l'ONU dans la province orientale de Tenggara Nusa.

On a beaucoup parlé du manque de coordination entre les divers organismes de l'ONU. La situation au Timor oriental fait partie de celles où la coordination est d'une importance capitale, d'autant que nous entamons la phrase de consolidation de la paix et de reconstruction de l'économie est-timoraise. Ma délégation pense que l'expérience acquise en Haïti devrait servir de base à une action future au Timor oriental.

Un pays qui a subi autant de traumatismes et qui a traversé autant d'épreuves inouïes ne peut jamais s'embarquer dans l'édification de la nation sans que justice soit rendue aux victimes. L'édification de la

nation n'est jamais complète sans une société consolidée, unie et éprise de paix. Il en va de même pour le Timor oriental. Nous pensons qu'il faut aller au-delà des efforts actuellement déployés pour encourager la réconciliation à long terme entre Timorais de l'Est. Il convient de considérer tout particulièrement l'édification de la nation, ainsi que le renforcement des capacités et des institutions.

Ma délégation se félicite, entre autres, de l'amendement apporté au décret présidentiel du 23 avril portant création d'un tribunal spécial chargé de juger les auteurs de violations flagrantes des droits de l'homme au Timor oriental. Ce décret a certes étendu la compétence de ce tribunal, mais il reste restrictif dans la mesure où elle se limite aux crimes commis en avril et en septembre 1999. Nous espérons que le Gouvernement indonésien reviendra sur sa décision en étendant la compétence du tribunal spécial à tous les crimes, en matière de droits de l'homme, commis au Timor oriental de janvier à octobre 1999.

Ma délégation est pleinement favorable à la création d'une Commission vérité, réconciliation et réconciliation, qui serait habilitée à tenir des audiences et à recueillir des preuves tendant à jeter la lumière sur les faits survenus au Timor oriental entre le 25 avril 1974 et le 25 octobre 1999. Cependant, la Commission ne doit pas être considérée comme se substituant à la justice, mais doit compléter le processus judiciaire. Nous avons bon espoir que la Commission aidera à panser les blessures des Timorais de l'Est et à les rapprocher plus que jamais, dans l'intérêt de la nation entière.

À trois mois de l'expiration du mandat de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO), il est nécessaire de prendre une décision sur la mission appelée à lui succéder. L'Organisation des Nations Unies ne doit pas pêcher par excès d'autosatisfaction. Au contraire, elle doit éviter à tout prix d'accomplir sa mission à moitié. Nous estimons par conséquent que la communauté internationale doit absolument demeurer engagée au Timor oriental pendant deux ans à compter de la date de l'indépendance. L'Organisation des Nations Unies n'a d'autre choix responsable que de demeurer engagée en faveur des objectifs fixés pour l'ATNUTO. Dresser le plan de la mission appelée à succéder à l'ATNUTO, en formulant en détail et prévoyant une mission intégrée de maintien de la paix, telle est la bonne décision à prendre par la communauté internationale,

étant donné que le mandat de l'ATNUTO n'aura pas été achevé à la fin de janvier 2002.

À cet égard, nous appuyons entièrement les recommandations du Secrétaire général et convenons que l'ONU doit demeurer engagée au Timor oriental pour protéger et consolider les principaux acquis obtenus à ce jour. Pour ce qui est de la présence physique de l'ATNUTO au Timor oriental après l'indépendance, nous sommes tout à fait d'accord qu'elle doit être de la taille voulue pour répondre aux besoins spécifiques du pays en cette phase nouvelle de son avenir politique.

Enfin, nous appuyons le projet de déclaration présidentielle qui a été distribué aujourd'hui.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le Représentant de Singapour souhaite prendre la parole à propos d'une précision qu'il voudrait apporter à sa déclaration. Avec l'assentiment des membres du Conseil, je propose de lui donner la parole maintenant.

**M. Mahbubani** (Singapour) (*parle en anglais*) : Étant donné que l'Ambassadeur Jean-David Levitte a fait mention de certains des éléments de ma déclaration, je voudrais que les choses soient claires dans le compte rendu.

Premièrement, l'Ambassadeur Levitte a déclaré que nous aimions discuter pour le simple plaisir de discuter. Sur ce problème, nous n'essayions pas de discuter, mais étions très étonnés, en fait, des difficultés rencontrées au cours des consultations officielles pour approuver un rapport très raisonnable du Secrétaire général. Nous ne savions pas comment avertir les Membres de l'ONU qui ne font pas partie du Conseil du fait que nous avons rencontré ces difficultés. L'Ambassadeur Levitte l'a fait pour nous, en quelque sorte.

Deuxièmement, j'ai entendu l'Ambassadeur Levitte dire qu'il était tout à fait d'accord avec les observations de M. Sergio Vieira de Mello. Nous le sommes aussi. Je pense que nous sommes fondamentalement d'accord sur les questions de base.

Troisièmement, et nous en sommes très surpris, l'Ambassadeur Levitte a déclaré que la France avait contribué beaucoup plus que Singapour au Timor oriental. Nous n'avons pas les chiffres ici, ni le temps de procéder à des recherches sur ce point, mais nous le ferons ultérieurement. Mais c'est un fait qu'au titre de la formule en vertu de laquelle les contributions aux

opérations de maintien de la paix, sont faites, les membres permanents paient plus parce qu'ils sont membres permanents. Je pense qu'il est généralement reconnu, au sein de la communauté des Nations Unies, que les privilèges se doublent de responsabilités. C'est un principe convenu. De nombreux États Membres sont en fait prêts à devenir membres permanents du Conseil, quitte à payer un peu plus.

Quatrièmement – et je pense que c'est un point essentiel qui a été mentionné par l'Ambassadeur Levitte – il faut être sensible aux opinions de l'Assemblée générale. Je suis tout à fait d'accord avec lui, et j'espère qu'au cours du débat d'aujourd'hui, nous écouterons avec grand soin les opinions des pays non membres, ainsi que certain élément clef qui revient toujours dans les débats au Conseil de sécurité, à savoir l'espoir que le Conseil de sécurité soit responsable vis-à-vis des membres de l'Assemblée générale. Si nous le faisons, ce sera là une contribution très positive.

**M. Eldon** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Nous saluons la présence parmi nous, au Conseil, du Ministre des affaires étrangères et du Représentant spécial du Secrétaire général. Je suis très reconnaissant des déclarations très utiles et très constructives qui ont été faites aujourd'hui. Je suis également reconnaissant aux représentants de la Banque mondiale et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) qui nous ont également donné des informations.

Personnellement, Monsieur le Ministre, je pense que c'est une nouvelle très agréable de savoir là où nous en sommes par rapport au point où nous en étions il y a deux ans, comme l'a dit Sergio Vieira de Mello. Je pense – et je voudrais paraphraser l'Ambassadeur Mahbubani – qu'au cours des deux dernières années, le Conseil a, en fait, accompli un excellent travail pour ce qui de ses responsabilités individuelles et collectives. Pour le Royaume-Uni – je ne peux pas parler au nom d'autres pays – la présence de 200 Gurkhas au sein de la Force internationale au Timor oriental (INTERFET), d'observateurs militaires et de la police civile au sein de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) et tout ce qui s'est fait en matière de reconstruction et d'assistance au stade préliminaire, tout cela est l'expression à la fois d'un engagement national et de notre engagement en tant que représentant permanent de ce Conseil à ce qui, je crois, est une opération de l'ONU couronnée de succès. Nous sommes totalement engagés à appuyer le peuple

du Timor oriental pour qu'il accède à l'indépendance qu'il mérite. Il est particulièrement positif que nous ayons une date qui nous donnera maintenant un objectif auquel nous pouvons tous travailler.

Le rapport du Secrétaire général est un document particulièrement bien argumenté, appuyé sur une recherche sérieuse, et qui vaut la peine d'être lu. Je crois que la mise en place au sein du Secrétariat d'une cellule de mission intégrée, comme le recommandait le rapport Brahimi sur les opérations de paix, a aidé à contribuer à ce processus.

Ici aussi, nous pourrions tirer des enseignements utiles dans le contexte d'autres opérations futures et actuelles de maintien de la paix des Nations Unies et pour ce qui est de la façon de préparer ces opérations.

J'espère vivement que lorsque nous rentrerons dans les détails des recommandations pour ce qui est de la structure de la présence postindépendance de l'Organisation des Nations Unies au cours des prochains mois, le Secrétariat saura se saisir de ces nouveaux mécanismes, de ces nouvelles procédures de travail, afin de consolider ce qui est déjà une excellente base.

Nous sommes très heureux d'appuyer les recommandations du Secrétaire général et la déclaration présidentielle d'aujourd'hui. Nous estimons qu'un retrait prématuré de la présence internationale au Timor oriental pourrait avoir un effet déstabilisateur. Nous approuvons donc pleinement le concept d'une présence continue mais réduite de l'Organisation des Nations Unies jusqu'à, et y compris, la période initiale de l'indépendance. Nous nous félicitons de ce que le Secrétaire général ait aussi reconnu l'utilité de la mise en place d'une stratégie de sortie bien définie.

Nous appuyons aussi la recommandation prévoyant qu'un certain nombre de postes civils clefs créés pour appuyer l'administration du Timor oriental devraient être financés par des contributions mises en recouvrement pour une période limitée après l'indépendance. Ces fonctions de base, pour lesquelles il n'existe pas de compétences locales, seront cruciales pour la stabilité et le bon fonctionnement du nouveau gouvernement dans les premiers mois suivant l'indépendance.

C'est précisément parce que le passage de l'ATNUTO à la présence postindépendance de l'Organisation des Nations Unies est quelque chose

d'unique qu'à cette occasion nous pouvons accepter d'envisager un financement par des contributions mises en recouvrement pour le personnel civil qui travaillerait afin d'appuyer les Timorais. Mais, en nous tournant vers l'avenir, je suis sûr que tout le monde sera d'accord que l'objectif principal devrait être de donner au nouvel État du Timor oriental des assurances qu'il recevra l'appui dont il aura besoin pour aller de l'avant et réussir. J'espère que l'utilisation de contributions mises en recouvrement pour ces postes au cours de cette période ne découragera pas d'autres entités à faire des contributions volontaires qui se révéleront à l'évidence très nécessaires pour le Timor oriental de la période postindépendance. Il est dans l'intérêt évident de tous, sans oublier le peuple timorais lui-même, de passer à des méthodes d'assistance au développement plus traditionnelles, dès que possible, mais pas avant que la situation s'y prête..

Notre accord sur le financement d'un certain nombre de postes civils clefs recouvre ceux recommandés pour le Groupe d'enquête sur les crimes graves. Au cours de la mission du Conseil de sécurité au Timor oriental l'an dernier, les membres de la mission ont été très préoccupés par la question des crimes graves, et je suis très heureux d'entendre aujourd'hui que des mesures ont été prises par M. Vieira de Mello au sujet de cette opération. Ce Groupe a un rôle très important à jouer, tant du point de vue de la justice que de la réconciliation nationale, et nous nous félicitons des progrès qui ont été faits par l'ATNUTO et par les autorités indonésiennes pour traduire en justice ceux qui sont responsables des crimes commis au Timor oriental au cours des journées bien sombres qui ont immédiatement suivi le référendum. Nous nous félicitons tout particulièrement de la décision prise en août de la Présidente Megawati d'étendre la juridiction des tribunaux spéciaux, et nous attendons que l'Indonésie mette en place ce type de tribunaux de toute urgence.

Vous m'avez demandé d'être bref, Monsieur le Président, et je serai donc bref. Je vais terminer en adressant à nouveau mes compliments et en exprimant ma satisfaction à l'ATNUTO et au peuple du Timor oriental ainsi que les meilleurs vœux du Royaume-Uni au peuple du Timor oriental pour les quelques mois qui restent jusqu'au 20 mai et au-delà.

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'ai l'intention de suspendre la séance à 13 h 15, pour la reprendre à 15 heures. Nous allons donc pouvoir entendre un ou

deux orateurs de plus avant de suspendre pour le déjeuner.

**M. Cunningham** (États-Unis) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter ainsi que votre délégation pour le brio avec lequel l'Irlande a dirigé les travaux du Conseil pendant cette présidence. Nous sommes heureux de vous voir parmi nous. Je voudrais aussi remercier M. Vieira de Mello de son exposé et de ses efforts inlassables et admirables ainsi que de ceux de son équipe au Timor oriental.

Nous pensons que la participation de M. Alkatiri à la séance d'aujourd'hui est particulièrement importante, car c'est la première fois que le Conseil entend un dirigeant élu du Timor oriental. Ceci marque donc un tournant important. Je remercie aussi les représentants de la Banque mondiale et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) de leurs exposés. Leur présence montre que le Timor oriental n'est pas simplement une responsabilité du Conseil, et que le concept du partage des responsabilités entre les principaux acteurs, qui sera mentionné dans la Déclaration présidentielle, existe déjà dans la pratique.

Nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général sur le Timor oriental. L'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO), en collaboration avec les Timorais de l'Est, a fait un travail très sérieux, et on le voit. Les États-Unis, comme les autres membres du Conseil souscrivent aux propositions du Secrétaire général pour la voie à suivre, aussi bien pour la transition d'ici à l'indépendance que pour le plan concernant la mission appelée à succéder à l'ATNUTO. Nous souscrivons à ces recommandations dans le contexte de notre appui à l'ATNUTO en tant que présence internationale continue, à la réduction des effectifs en cours de l'ATNUTO et au travail initial de l'Organisation des Nations Unies en vue d'établir une stratégie de sortie raisonnable et rationnelle.

Nous notons tout particulièrement l'appui qu'a fourni le Programme des Nations Unies pour le développement à l'ATNUTO, qui a procédé à une évaluation technique afin de déterminer quels postes civils étaient prioritaires pour la stabilité politique et devraient être inclus dans le noyau de fonctions essentielles dont le financement sera assuré par les

contributions mises en recouvrement pour des périodes allant de six à 24 mois.

De nombreuses personnes parlent du Timor oriental comme d'un succès de l'Organisation des Nations Unies ou disent que nous devrions investir davantage pour assurer le succès du Timor oriental, et nous sommes d'accord. J'aimerais encourager le Conseil, l'Organisation des Nations Unies et les Timorais de l'Est eux-mêmes à convenir que la bonne définition d'un succès implique en fin de compte le départ du dernier membre du personnel des Nations Unies ainsi qu'un Timor oriental indépendant, stable et autonome. À cette fin, l'Organisation des Nations Unies et les Timorais de l'Est devront travailler avec le plus grand éventail possible de donateurs bilatéraux et d'institutions intéressées pour veiller à ce que les mesures extraordinaires qui auront été financées par le biais du maintien de la paix et qui diminueront progressivement au cours des deux prochaines années, seront remplacées par d'autres mesures d'appui appropriées.

Je voudrais attirer l'attention du Ministre Alkatiri sur le fait que les Timorais de l'Est doivent aider ce processus en se concentrant sur une avancée qui se fasse de manière démocratique, harmonieuse et pacifique, en pratiquant la responsabilité fiscale et la rigueur des programmes, en assimilant le plus possible ce que l'Organisation des Nations Unies et les autres peuvent leur enseigner et en établissant leurs priorités. L'ATNUTO doit quant à elle respecter son calendrier de réduction des effectifs d'ici à l'indépendance et travailler avec davantage d'ardeur encore afin de mettre au point et d'appliquer la stratégie d'intégration des efforts de l'Organisation des Nations Unies à ceux fournis par d'autres acteurs et dans un avenir proche, en élaborant un plan visant à obtenir, dès le jour de l'indépendance, un appui financier pour une mission de maintien de la paix qui soit réduit à zéro ou proche de zéro vers la mi-2004. Si nous pouvons tous faire cela, nous pourrions réellement parler d'un succès de l'Organisation des Nations Unies et d'un succès pour le peuple du Timor oriental aussi.

**M. Ouane** (Mali) : La délégation malienne se réjouit de voir le Conseil de sécurité siéger sous votre autorité, Monsieur le Ministre, pour examiner le rapport du Secrétaire général sur la situation au Timor oriental.

C'est aussi un plaisir renouvelé pour ma délégation de souhaiter la bienvenue au Conseil à M. Sergio Vieira de Mello, Représentant spécial du Secrétaire général, et je le remercie de ses commentaires additionnels à l'excellent rapport du Secrétaire général sous examen.

Ma délégation s'associe aux mots de bienvenue adressés à l'importante délégation est-timoraise conduite par M. Mari Alkatiri, Premier Ministre du second Gouvernement de transition du Timor oriental. Bien sûr, nous nous réjouissons de la présence à cette séance de M. Mats Karlsson, Vice-Président de la Banque mondiale, et de M. Zephirin Diabre, Administrateur associé du Programme des Nations Unies pour le développement, et je les remercie de leur contribution au débat d'aujourd'hui.

Intervenant à ce stade de notre débat, je voudrais, pour déférer à votre appel à la brièveté, Monsieur le Président, faire deux brèves remarques. La première sera pour souligner que le Mali se réjouit des progrès politiques accomplis à ce jour sur la voie de l'instauration d'un État indépendant du Timor oriental à travers, notamment l'élection des 88 membres de l'Assemblée constituante, la formation d'un cabinet composé de Timorais de l'Est, la mise en place d'une Administration timoraise, le renforcement des mesures de sécurité, le fonctionnement des services publics et la reconstruction des infrastructures. Ces résultats ont été obtenus certes grâce aux efforts de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) pour renforcer la contribution et la participation directe de la population du Timor oriental à l'administration du pays, mais ils témoignent également de la grande maturité politique dont a fait preuve le peuple du Timor oriental sur la voie de son accession à l'indépendance.

Ma seconde remarque concerne le défi le plus important qui reste à relever, à savoir garantir la viabilité du futur État indépendant. Nous fondons l'espoir à cet égard que tout sera mis en oeuvre pour aider le Timor oriental à assumer son indépendance. Dans cette perspective, nous appuyons les recommandations du Secrétaire général tendant au maintien d'une présence internationale substantielle au Timor après l'indépendance de ce pays. C'est qu'en effet, la communauté internationale a le devoir d'accompagner les premiers pas du nouvel État, notamment en lui fournissant l'assistance voulue dans

les domaines de l'administration, des finances et en garantissant sa sécurité.

Dans le même ordre d'idées, nous encourageons les partenaires internationaux et bilatéraux pertinents, en particulier les institutions de Bretton Woods et les fonds et programmes des Nations Unies, à apporter une aide accrue au Timor oriental après son accession à l'indépendance. Les informations fournies à cet égard par M. Karlsson et M. Diabre sont encourageantes.

Pour terminer, je voudrais rendre hommage à M. Sergio Vieira de Mello, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Timor oriental, et à toute l'équipe de l'ATNUTO pour leur dévouement à mener à son terme la première opération de gouvernance de l'histoire des Nations Unies qu'est l'ATNUTO. Nous tenons à les remercier des efforts impressionnants qu'ils ont déployés dans le cadre de la construction d'un Timor oriental indépendant, démocratique et économiquement viable. Enfin, je voudrais indiquer que nous appuyons pleinement la déclaration présidentielle que nous adopterons à l'issue de notre séance.

**M. Kolby** (Norvège) (*parle en anglais*): Monsieur le Ministre, je vous souhaite la bienvenue à New York et vous remercie de présider cette séance. Je félicite l'Irlande de ce qu'elle a accompli pendant sa présidence du Conseil de sécurité.

Je voudrais également remercier M. Vieira de Mello et l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) pour le travail considérable qu'ils ont accompli au Timor oriental jusqu'à présent. Je voudrais aussi dire notre plaisir de voir Mari Alkatiri et les membres du Gouvernement de transition participer à la présente séance du Conseil de sécurité. La Norvège offre tout son appui au Cabinet du Timor oriental qui se prépare pour l'indépendance, le 20 mai prochain, comme nous l'avons entendu.

Ces derniers mois, le Timor oriental a traversé une période au cours de laquelle des faits politiques historiques sont survenus. En outre, des progrès ont été faits dans le domaine du développement économique et social et dans l'établissement d'une administration publique opérationnelle. Les défis que nous devons maintenant relever consistent à protéger et à tirer parti de ces réalisations pour que le projet d'édification de la nation puisse être mené à bien. Il faudra pour cela une présence internationale et une présence des Nations Unies importantes après l'indépendance.

La Norvège souscrit sans réserve aux recommandations qui portent sur l'établissement d'une mission intégrée des Nations Unies post-ATNUTO. Nous pensons que le mandat exact de la mission appelée à succéder à l'ATNUTO devrait permettre de mener à bien le mandat confié à l'ATNUTO.

Lorsque l'on parlera de la réduction des effectifs des composantes militaire et civile dépassant les propositions figurant dans le rapport dont nous sommes saisis, il faudra faire très attention. Nous devons toujours avoir à l'esprit la nécessité de contribuer à la stabilité nationale et régionale. Inutile de dire que la présence militaire et la présence de police devraient être le reflet de la situation sécuritaire sur le terrain à tout moment. En outre, la réduction des effectifs de la composante police civile ne devrait pas compromettre la tâche cruciale de renforcement des capacités au sein du Service de police du Timor oriental, visant à le transformer en une institution totalement responsable et professionnelle.

Pour éviter un déficit dans l'attribution des ressources et pour veiller à ce que les tâches clefs au sein de la composante civile de la mission appelée à succéder à l'ATNUTO soient entreprises sans retard, ma délégation abonde dans le sens de la recommandation du Secrétaire général concernant les contributions obligatoires. C'est également un moyen pour le Conseil de sécurité de prouver que ceux qui sont chargés du maintien et de la consolidation de la paix sont véritablement des partenaires inséparables dans les efforts déployés pour instaurer une paix durable. Toutefois, les donateurs bilatéraux et multilatéraux, ainsi que les institutions financières internationales, devront également apporter leur contribution aux efforts de consolidation de la paix.

Les perspectives de sécurité et de stabilité à long terme sont étroitement liées à l'obligation de rendre des comptes et à la réconciliation. Il est donc d'une importance cruciale que le Conseil renouvelle son engagement à la tâche de traduire en justice ceux qui sont responsables de crimes graves commis en 1999, ce d'une manière conforme aux normes internationales requérant une instruction et une procédure équitables. En outre, il est essentiel que l'État futur du Timor oriental soit profondément enraciné dans la primauté du droit et le respect des droits des citoyens. Je voudrais donc exprimer l'appui sans réserve de la Norvège à la recommandation visant à inclure une

présence ferme en matière de droits de l'homme dans le cadre de la mission appelée à succéder à l'ATNUTO.

On ne parviendra à rendre une justice à part entière à la population du Timor oriental que lorsque les personnes résidant en Indonésie et soupçonnées de crimes commis au Timor oriental auront été traduites en justice. À cet égard, nous nous félicitons de l'annonce faite par le Gouvernement indonésien indiquant que les procès commenceront en décembre de cette année. Toutefois, pour éviter le risque que l'impunité soit systématique pour un certain nombre de suspects, nous lançons à nouveau un appel aux autorités indonésiennes pour qu'elles accordent au tribunal spécial la compétence nécessaire pour poursuivre tous les crimes graves commis au Timor oriental de janvier à octobre 1999.

En ce qui concerne l'établissement de la fonction publique au Timor oriental, la Norvège note avec plaisir que le processus de timorisation s'est poursuivi au cours des derniers mois. À la mi-septembre, l'ATNUTO avait recruté quelque 9 500 fonctionnaires et le nombre de femmes recrutées avait augmenté pour atteindre 25 % de l'effectif total. Tout en nous félicitant des progrès accomplis, nous engageons vivement l'ATNUTO à poursuivre ses efforts pour augmenter le nombre de femmes employées à tous les niveaux au sein de la fonction publique. Nous voudrions également souligner le besoin de poursuivre les efforts dans le domaine de la formation et du renforcement des capacités des fonctionnaires.

Il est également d'une importance vitale pour la sécurité et le climat de stabilité à long terme dans la région que le Timor oriental et la République d'Indonésie continuent d'entretenir des relations stables et pacifiques.

La réconciliation et le renforcement de la coopération entre les deux pays sont des conditions sine qua non et fondamentales. À cet égard, nous nous réjouissons vivement des contacts déjà pris au niveau politique.

Pour terminer, comme l'explique le rapport du Secrétaire général, le Timor oriental aura également besoin après l'indépendance d'une aide internationale importante. À cet égard, la Norvège s'engage à continuer d'apporter sa contribution. Pour assister et compléter pleinement l'opération de maintien de la paix des Nations Unies, il importe au plus haut point que nous évoluions le plus tôt possible vers un cadre

d'aide au développement à long terme. Ma délégation a trouvé particulièrement utiles à cet égard les discussions approfondies tenues au cours de la réunion des donateurs de Canberra en juin dernier, et nous espérons que ces discussions se poursuivront fructueusement pendant la réunion des donateurs que mon gouvernement accueillera en décembre à Oslo.

**M. Valdívieso** (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je tiens d'abord à vous souhaiter la bienvenue ici, Monsieur le Premier Ministre, et je vous remercie d'être venu prendre part à cette séance. Par votre entremise, je voudrais également saluer la Mission irlandaise, et en particulier l'Ambassadeur Ryan, de son dévouement et de l'efficacité avec laquelle il a organisé nos séances du mois d'octobre. Je voudrais également saluer la participation à cette séance de M. Alkatiri, Premier Ministre du second Gouvernement de transition, ainsi que les représentants de la Banque mondiale et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Je voudrais une fois de plus souhaiter la bienvenue à Sergio Vieira de Mello et le féliciter des succès obtenus dans l'exécution de son mandat.

À n'en pas douter, on peut dire que le travail réalisé par l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) est l'un des succès historiques de l'ONU, qui lui a valu en partie cette reconnaissance universelle matérialisée par l'attribution du Prix Nobel de la paix. Il nous faut maintenant confirmer ce succès par notre engagement continu jusqu'à la fin de la présence des Nations Unies au Timor oriental.

J'aimerais vous remercier, M. Vieira de Mello, de votre déclaration et faire quelques observations supplémentaires sur certains des points que vous avez mentionnés. Premièrement, les élections ont marqué un tournant capital du processus par lequel les Timorais de l'Est sont véritablement en train de prendre en mains les destinées de leur pays. Nous en tirons pour ainsi dire une réelle fierté démocratique.

Deuxièmement, nous entrons maintenant dans une phase très importante : les 200 prochains jours avant la date prévue de l'indépendance. Cette période sera pleine d'exigences pour l'ONU, pour les organismes multilatéraux, qui devront fournir un surcroît d'efforts, et surtout pour les Timorais, qui verront leurs tâches se multiplier avant de pouvoir assumer la responsabilité totale de la gestion des

institutions nationales. Il est donc indispensable que l'ATNUTO continue d'assurer la coordination de tous ces efforts.

Un troisième aspect mentionné par M. Vieira de Mello est la nécessité de traduire en justice les auteurs des crimes commis, notamment des plus graves d'entre eux. Nous avons tous reçu au cours des derniers jours une multitude de communications et de requêtes en vue de la mise en place de tribunaux spéciaux ou de mécanismes permettant de traduire en justice les auteurs de ces crimes. Toute cette campagne, cet activisme, confirment combien il est considéré comme essentiel que l'on s'emploie à mettre fin à l'impunité. Toutefois, nous devons, à notre sens, concentrer nos efforts sur le fonctionnement et le renforcement des organismes existants et de ceux qu'il faudra créer. À notre avis, la justice et la réconciliation doivent être parfaitement compatibles. Si justice n'est pas faite, on ne pourra jamais commencer, comme on l'a déjà dit, le processus permettant de parvenir à une véritable coexistence. La Commission vérité, réception et réconciliation est à cet égard de la plus grande importance.

Nous sommes également d'accord pour mettre en place des systèmes souples et rapides tels que le système de transactions judiciaires pour les délits mineurs. Il s'agit d'une situation exceptionnelle qui doit nous conduire à procéder à des enquêtes plus rapides et à condamner les auteurs des crimes dans les meilleurs délais. Mais pour les crimes les plus graves, les efforts de l'Administration de transition et du futur Gouvernement joueront un rôle capital, comme le dit le rapport du Secrétaire général.

Dans ce domaine, comme il a été dit, des progrès ont été enregistrés, notamment au niveau de la légalisation de la politique d'extermination, ce qui est tout à fait novateur. Il est indispensable, cependant, de poursuivre les efforts en ce sens. Il faut coopérer au maximum au niveau international, en faisant fond sur le travail réalisé en la matière par les autorités indonésiennes, qu'elles doivent d'ailleurs poursuivre.

D'autre part, ma délégation approuve les propositions contenues dans le rapport dont nous sommes saisis, notamment celles qui portent sur la mise en place d'une mission de maintien de la paix appelé à succéder à l'ATNUTO, dirigée par un représentant spécial du Secrétaire général et formée d'une composante militaire, d'une composante police

civile et d'une composante strictement civile. Nous partageons l'opinion que la composante civile sera indispensable pour le bon fonctionnement du Gouvernement dans la période qui suivra immédiatement l'indépendance. Pour ma délégation, il est évident que le financement de la composante civile ne doit pas dépendre des contributions volontaires qui, comme cela a été dit dans le rapport, se sont fait rares. Nous avons pris note du fait que l'ATNUTO fera le nécessaire pour réduire sa taille et sa composition en fonction des besoins existants et pour être en mesure d'assurer une transition harmonieuse et sans heurts vers une présence des Nations Unies après l'indépendance. Il est évident que le mandat de l'ATNUTO devra être prorogé jusqu'à l'indépendance du Timor oriental.

Enfin, nous sommes convaincus qu'un retrait hâtif et prématuré de la présence internationale pourrait avoir un effet déstabilisateur sur l'avenir de ce nouveau pays. On ne peut se permettre, par conséquent, de prendre un mauvais départ. Le Timor oriental devra pouvoir compter sur l'appui qui lui permettra de se consolider comme nouvel État avec toutes les capacités lui permettant de jouer son rôle dans la communauté des nations.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Il reste encore plusieurs orateurs sur ma liste. Avec l'assentiment des membres du Conseil, je vais maintenant suspendre la séance. Le Conseil reprendra le débat sur cette question à 15 heures.

*La séance est suspendue à 13 h 25.*